



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

www.parlement.brussels | 2020-2021

#### PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020-2021

Le rapport couvre les activités d'octobre 2020 à octobre 2021

Éditeur responsable : Rachid Madrane, Président Dépôt légal : D/2022/5.977/01

Photos : Sarah Van Marcke, Marcel Vanhulst & Laurent Lefèvre



# TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	04
LE MOT DU PRÉSIDENT	05
LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT	07
CHANGEMENT À LA TÊTE DES SERVICES DU GREFFE DU PARLEMENT	09
Hommages et remerciements à Patrick Vanleemputten, greffier du Parlement bruxellois de 2015 à 2021	10
Hugues Timmermans, nouveau greffier du Parlement bruxellois	10

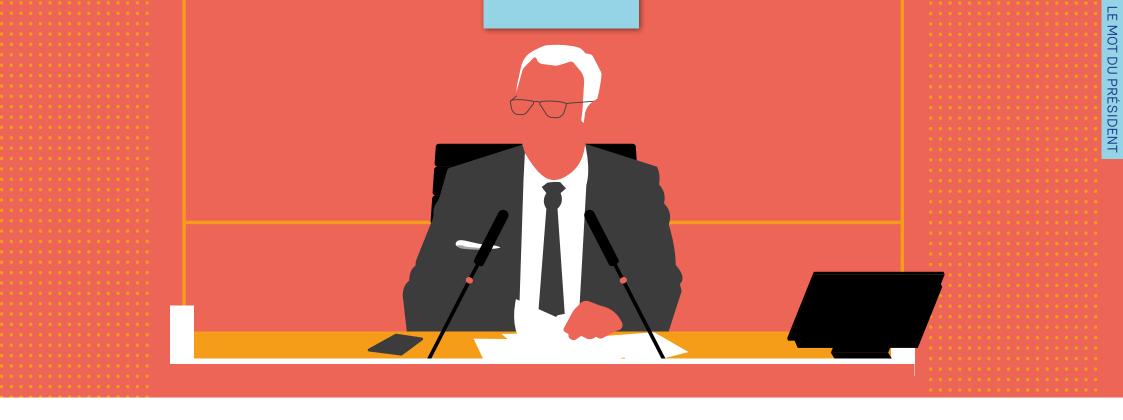
L' ASSEMBLÉE	11
A. Sa composition	12
Répartition des sièges	12
Députés	14
B. Ses structures internes	20
Le Bureau	20
Le Bureau élargi	23
C. Ses commissions	25
D. Ses groupes politiques	33



LE GOUVERNEMENT	35
A. Le Gouvernement régional	36
B. Le Collège réuni	38
LE TRAVAIL LÉGISLATIF AU COURS DE LA SESSION	39
A. Les temps forts en séance plénière et en commissions	40
B. Les statistiques du travail législatif	50
C. Le budget voté au Parlement	55
LE PARLEMENT, LIEU DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DE DÉBATS	57
A. Augmentation du nombre de pétitions	59
B. Les premières commissions délibératives	60
Commission délibérative sur le déploiement de la 5G	60
Commission délibérative sur le sans-abrisme	61
C. Une nouvelle plateforme participative : democratie.brussels	63
D. Les Assises de lutte contre le racisme	64
LE PARLEMENT COMMUNIQUE	67
A. Le site internet du Parlement	68
B. Les réseaux sociaux	70
LE PARLEMENT ACCUEILLE, INFORME ET ORGANISE	73
A. Les visites guidées	74
B. Le jeu de rôle « Democracity »	75
C. « Reporters au Parlement »	76
D. Autres activités d'éducation à la citoyenneté organisées par le Parlement (ou en collaboration avec d'autres organisations)	77
Concours d'éloquence Publiq	77
<ul> <li>E. Les événements organisés par le Parlement (ou en collaboration avec d'autres organisations)</li> </ul>	78

Vœux de Nouvel An	78
Journée internationale des Droits des Femmes	79
Le Parlement marque son soutien à la cause des LGTBQI+	80
La Fête de l'Iris	81
Campagne « Faire de Bruxelles-Capitale une Région de commerce équitable »	81
Hommage aux victimes des inondations	82
« Heritage Days »	82
Exposition « Traces »	83
Concerts en collaboration avec le Conservatoire royal de Bruxelles	83
F. Les publications	84
G. Les occupations de salles	85
LE PARLEMENT SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	89
A. L'accueil de personnalités	90
LES SERVICES DU PARLEMENT ET LE PERSONNEL	95
A. Les services du Parlement	96
Organigramme	97
Les services	98
B. La répartition des membres du personnel	102
LE PARLEMENT, GESTIONNAIRE DE SES BÂTIMENTS	103
A. Restauration de l'ancien Relais postal « La Couronne d'Espagne »	104
B. Centre d'accueil et d'information (CAI)	105
C. Avis de prospection immobilière	105
D. Service de médiation	105
LA COMMISSION DE CONTRÔLE BRUXELLOISE	107
A. Décisions	108
B. Évolution de la commission	108





# LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Parlement arrive bientôt à mi-parcours d'une législature qui sort de l'ordinaire. Cette année de travail 2020-2021 aura été marquée, une fois encore, par la crise du Covid-19.

Cette empreinte se marque dans l'organisation du travail, qui n'a pas encore pu reprendre complètement en présentiel.

Elle se lit aussi dans son contenu : le Parlement suit avec attention l'évolution de la crise et sa gestion. Il s'est également vu confier pour tâche, au travers d'une commission spéciale consacrée à la gestion de la pandémie de Covid-19, d'examiner comment la crise avait été gérée dans les tout premiers temps et ce qu'il convenait de

modifier ou de mettre en place pour que notre Région soit mieux préparée à faire face à une situation d'urgence, de quelque type que ce soit.

Les travaux de la commission spéciale Covid-19 se sont étendus sur six mois et ont abouti à pas moins de 183 recommandations, touchant tant à la prévention et à la sécurité, qu'aux questions socio-sanitaires ou encore aux aspects relatifs à l'économie et à l'emploi, et qui ont été transmises aux exécutifs concernés.

La crise a également réduit l'accès du public à notre assemblée et aux activités qui s'y tiennent traditionnelle-

ment. Mais la démocratie appartient à tous : le Parlement bruxellois a vocation à être attentif aux préoccupations des citoyens et ouvert sur la société.

Nous avons eu le plaisir de voir se concrétiser cette année l'élargissement de la participation citoyenne : plusieurs pétitionnaires ont été entendus en commission sur des sujets divers et nous avons ouvert, avec un peu de fébrilité et énormément de fierté, les travaux des deux premières commissions délibératives de l'histoire de notre assemblée. La première était consacrée aux



**→** 

critères de déploiement de la 5G en Région bruxelloise, la seconde aux moyens de résoudre durablement la situation des personnes mal logées ou sans-abri dans notre Région. Les premiers retours des participants -des citoyens tirés au sort- s'ils appellent quelques aménagements méthodologiques et organisationnels, sont globalement positifs et nous encouragent à poursuivre.

Le Parlement est enfin le lieu où les questions brûlantes qui traversent notre société doivent pouvoir être amenées et débattues. Notre assemblée était l'endroit indiqué pour ouvrir le débat sur le racisme sous toutes ses formes et sur les discriminations auxquelles trop de Bruxellois sont encore confrontés — des questions auxquelles une petite ville-monde comme Bruxelles, qui fait cohabiter 184 nationalités différentes, se doit de porter une attention toute particulière.

Malgré les contraintes imposées par la crise, le Parlement a donc continué d'honorer ses missions : œuvrer à la qualité de vie et aux intérêts des Bruxelloises et Bruxellois, et faire en sorte que chacun puisse s'épanouir et se sentir entendu dans notre belle Région.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.





Nous avons ouvert les travaux des deux premières commissions délibératives de l'histoire de notre assemblée.

**99** 



# LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Ce rapport d'activités met en lumière le fonctionnement du Parlement bruxellois. Il donne un aperçu du travail législatif accompli et des différentes activités qui stimulent et renforcent la participation du citoyen à la prise de décision politique.

Pierre angulaire de notre démocratie, le Parlement représente la population bruxelloise dans toute sa diversité et il défend ses intérêts dans un esprit de transparence et de participation.

En 2021 aussi, le travail parlementaire est resté largement placé sous le signe de la pandémie du Covid-19. Ainsi, les travaux parlementaires et les séances plénières ont encore eu lieu en présence des chefs de groupe, les autres députés participant à distance. De même, toutes les commissions -à l'exception de la Commission du budget et de la Commission spéciale Covid-19 qui se sont réunies aussi bien en présentiel qu'en distanciel- ont été organisées en visio-conférence. Les travaux parlementaires ont été entièrement retransmis en direct. Ils sont par ailleurs disponibles sur la chaîne YouTube du Parlement.

Sur le plan législatif, la proposition d'ordonnance modifiant la nouvelle loi communale a été approuvée en Commission des affaires intérieures. En cas de force majeure, les réunions du conseil communal, des commissions communales et des conseils consultatifs communaux peuvent à présent également se tenir à distance. L'adoption de cette ordonnance s'imposait afin de garantir la légalité des décisions des pouvoirs locaux pendant la crise du Covid-19. À quatre reprises, un débat d'actualité a été organisé à la demande d'au moins trois députés. L'un de ces débats a porté sur les problèmes de racisme au sein du Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU). Le couvre-feu en Région de Bruxelles-Capitale, la désignation d'un haut fonctionnaire ad interim par le Gouvernement bruxellois et l'application du Covid Safe Ticket en Région de Bruxelles-Capitale ont également été abordés en détail. La Commission des affaires intérieures s'est aussi tout particulièrement penchée sur les relations entre citoyens et forces de l'ordre. Elle a ensuite rédigé une résolution fouillée visant à l'amélioration des relations entre forces de l'ordre et citoyens. Dans ce cadre, plusieurs réunions ont été consacrées à l'audition de quelque vingt témoins. La résolution, qui contient bon nombre de recommandations et éléments concrets, a été approuvée à une large majorité. Le Gouvernement bruxellois a ensuite intégré les recommandations de la Commission dans son nouveau Plan global de sécurité et de prévention.

D'autres moments forts ont été la présentation du rapport annuel de la Commission d'accès aux documents administratifs, la présentation du nouveau Plan global de sécurité et de prévention du Gouvernement et la présentation de l'audit du SIAMU.

Pour la première fois, la Commission des affaires intérieures a permis à l'auteur d'une pétition de venir la présenter aux députés. En l'occurrence, il s'agissait d'une pétition relative aux services de location de voitures avec chauffeur. Il s'en est par ailleurs suivi



**→** 

une audition passionnante sur un audit indépendant du transport rémunéré de personnes. Les bases d'une discussion éclairée sur un projet du Gouvernement visant à poursuivre la modernisation de ce secteur ont ainsi été jetées.

Une attention particulière a été accordée à une ordonnance du Gouvernement sur le fonctionnement des cultes. Pour la première fois depuis très longtemps, cette matière a fait l'objet d'un travail législatif majeur.

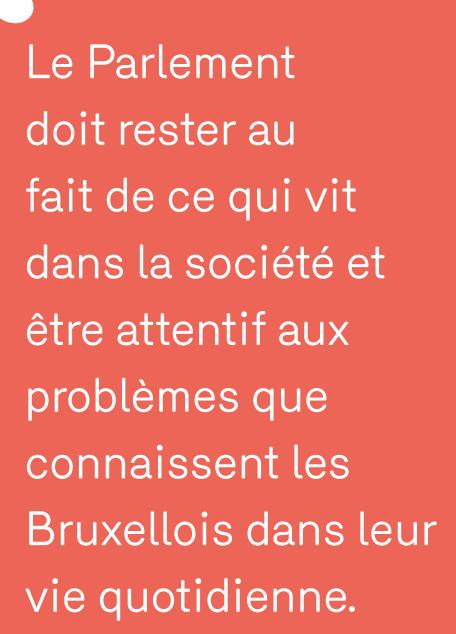
En tant que premier vice-président, et fort de l'expérience que j'ai acquise en tant que ministre au sein de divers gouvernements, je souhaite poursuivre sur cette voie et continuer de promouvoir un fonctionnement efficace du Parlement. La collaboration étroite entre le Parlement et le Gouvernement, mais aussi entre le Parlement et les Bruxellois, est également une priorité.

Le Parlement doit rester au fait de ce qui vit dans la société et être attentif aux problèmes que connaissent les Bruxellois dans leur vie quotidienne. Passionnantes et instructives, les auditions constituent à cet effet un excellent outil. Les questions écrites et orales et autres interpellations adressées au Gouvernement, ainsi que les questions et débats d'actualité, permettent une réaction rapide. Le Parlement s'acquitte avec le plus grand sérieux de la mission qui lui échoit de contrôler la politique menée par le Gouvernement. Pas un domaine de compétence n'échappe à l'attention des députés.

Le Parlement reste en effet le berceau du débat et de la prise de décision politiques. Il est le cœur battant de la démocratie libérale. Il jette des ponts entre des points de vue divergents et il fédère les différents groupes de population afin de construire, ensemble, un Bruxelles où chacun se sente bien. Nous y travaillons tous les jours.



**Guy VANHENGEL** Premier vice-président



# CHANGEMENT À LA TÊTE DES SERVICES DU GREFFE DU PARLEMENT



#### HOMMAGE ET REMERCIEMENTS À PATRICK VANLEEMPUTTEN, GREFFIER DU PARLEMENT BRUXELLOIS DE 2015 À 2021

Lors de la séance plénière du 9 juillet 2021, le président du Parlement bruxellois, Rachid Madrane, a rendu hommage et remercié Monsieur Patrick Vanleemputten, greffier du Parlement bruxellois de 2015 à 2021.

Après avoir travaillé à la Chambre des Représentants, Patrick Vanleemputten rejoint le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en 1989. Cette assemblée est alors toute neuve : il faut la doter de services et de personnel. Il faut aussi apprendre à la faire fonctionner. Patrick Vanleemputten sera des débuts de cette aventure. Après avoir dirigé les services législatifs, il prend la tête de l'ensemble des services du Parlement en 2015. Il connaît bien l'institution. Il apporte à la fonction sa connaissance très fine du droit public, du fédéralisme belge et des institutions bruxelloises, fruit d'une carrière alors déjà riche de près de trente-cinq ans dans la fonction publique, au service de l'État et, en particulier, du Parlement bruxellois.

Fin connaisseur de la vie politique, Patrick Vanleemputten laissera aussi le souvenir d'un homme rigoureux, précis, droit et dévoué au bon fonctionnement du Parlement.



#### HUGUES TIMMERMANS, NOUVEAU GREFFIER DU PARLEMENT BRUXELLOIS



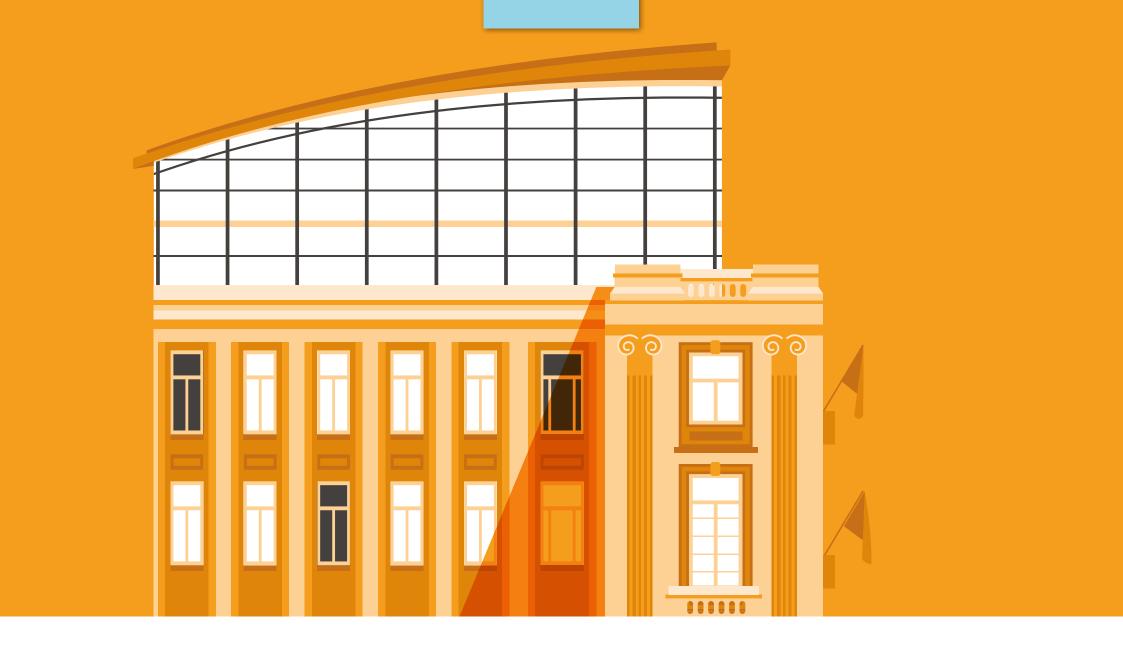
Le 21 juillet 2021, Monsieur Hugues Timmermans est entré en fonction comme nouveau greffier (secrétaire général) du Parlement bruxellois. Il succède ainsi à Monsieur Patrick Vanleemputten, parti à la retraite.

Bruxellois, marié et père de deux enfants, Hugues Timmermans est licencié en traduction anglais-néerlandais de l'Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de la Communauté française (anciennement ISTI, aujourd'hui ULB).

Après avoir entamé sa carrière comme traducteur au sein du cabinet du premier

Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, en 1989 à la création de la Région bruxelloise, il exerce successivement différentes fonctions en tant que traducteur au Conseil d'État et au Sénat de Belgique où il devient directeur du service linguistique en 2009. En 2017, il crée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le Service du compte rendu qu'il dirige jusqu'en juillet 2021.

Chargé d'enseignement à la Faculté de Lettres, Traduction et Communication à l'ULB, Hugues Timmermans a collaboré à la traduction de nombreux ouvrages. Il est également co-auteur du nouveau « Le Docte », dictionnaire juridique multilingue.



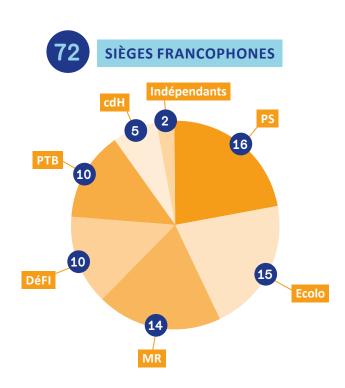
# L' ASSEMBLÉE

# A. SA COMPOSITION

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est composé de 89 députés : 72 francophones et 17 néerlandophones. Les dernières élections régionales ont eu lieu le 26 mai 2019.

#### Répartition des sièges (session 2020-2021)

Au 21/09/2021, date de la séance de rentrée, le Parlement bruxellois était composé comme suit :





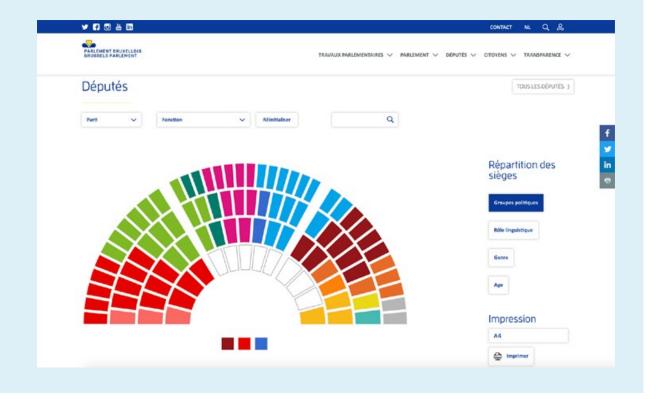
<sup>\*</sup>Le 21 mars 2021, le groupe one.brussels-sp.a devient one.brussels-Vooruit.

Le règlement du Parlement bruxellois prévoit que les élus d'une même liste électorale, qui a obtenu 5 % des sièges lors des élections, au sein du groupe linguistique correspondant, peuvent constituer un « groupe politique reconnu ». Cette reconnaissance permet aux groupes politiques de disposer de locaux et de bénéficier de moyens de fonctionnement.

Les groupes reconnus sont (en date du 21/09/2021) : le PS, le MR, Ecolo, DéFI, le PTB, le cdH, Groen, la N-VA, l'Open VId, one.brussels-Vooruit, le Vlaams Belang, le CD&V, Agora et le PVDA.

Pour visualiser la répartition des sièges au sein de l'assemblée, voir l'hémicycle interactif sur **www.parlement.brussels** 

Cet outil propose plusieurs fonctionnalités permettant de visualiser l'assemblée selon plusieurs filtres et clés de recherche : les partis politiques, les fonctions, le rôle linguistique, le genre et l'âge. Une impression de l'hémicycle en versions A3 et A4 est également disponible, à partir de ce module.



#### Députés (liste alphabétique au 21/09/2021)

1	Agic	Leila	PS	FR		13	Coomans de Brachène	Geoffroy	MR	FR	
2	Ahidar	Fouad	one.brussels-Vooruit	NL	3	14	Czekalski	Aurélie	MR	FR	
3	Aït Baala	Latifa	MR	FR		15	Dagrin	Francis	РТВ	FR	
4	Austraet	Victoria	Indépendante	FR	<b>(4)</b>	16	Debaets	Bianca	CD&V	NL	
5	Barzin	Clémentine	MR	FR		17	De Beukelaer	Christophe	сdН	FR	
6	Benjumea Moreno	Juan	Groen	NL		18	De Bock	Caroline	PTB	FR	
7	Bertrand	Alexia	MR	FR		19	De Bock	Emmanuel	DéFl	FR	
8	Bomele Nketo	Nicole	DéFl	FR		20	Dejonghe	Carla	Open Vld	NL	(a)
9	Busselen	Jan	PVDA	NL		21	de Lobkowicz	Ariane	DéFl	FR	
10	Casier	Martin	PS	FR		22	de Patoul	Jonathan	DéFl	FR	
11	Chabbert	Delphine	PS	FR		23	de Radiguès	Barbara	Ecolo	FR	
12	Chahid	Ridouane	PS	FR	3	24	De Ré	Margaux	Ecolo	FR	E

25 De Sme	dt Françoise	РТВ	FR		37	Hoessen	Soetkin	Groen	NL	
26 De Wo	f Vincent	MR	FR	1	38 1	Ikazban	Jamal	PS	FR	
27 Dönme	z Ibrahim	PS	FR	66	<b>39</b> J	Jamoulle	Véronique	PS	FR	
28 Dufour	ny Dominique	MR	FR			Kazadi Muanangabu Kaniki	Gladys	cdH	FR	
29 d'Ursel	Anne- Charlotte	MR	FR		41	Kennis	Pepijn	Agora	NL	
30 El Yous	i Nadia	PS	FR	4	42	Kerckhofs	Jean-Pierre	РТВ	FR	
31 Emmer	y Isabelle	PS	FR		43	Köksal	Sadik	DéFl	FR	
32 Frema	lt Céline	cdH	FR		44	Kompany	Pierre	cdH	FR	
33 Genot	Zoé	Ecolo	FR		<b>4</b> 5 I	Koplowicz	Stéphanie	РТВ	FR	
34 Ghysse	s Marc-Jean	PS	FR		<b>46</b>	Koyuncu	Hasan	PS	FR	3
35 Groppi	Elisa	PTB	FR		<b>47</b> I	Laanan	Fadila	PS	FR	
36 Handic	ni Youssef	PTB	FR	3	<b>48</b> I	Lahssaini	Leila	PTB	FR	

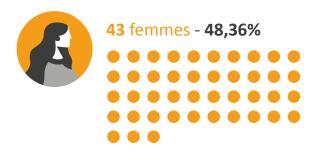
49 Lecocq	Marie	Ecolo	FR	9	61	Obolensky	Petya	РТВ	FR	
50 Lefrancq	Véronique	cdH	FR		62	Ouriaghli	Mohamed	PS	FR	9,6
51 Leisterh	David	MR	FR	3	63	Özkara	Emin	Indépendant	FR	1
52 Loewenstein	n Marc	DéFl	FR	2	64	Parmentier	Ingrid	Ecolo	FR	<b>(2)</b>
53 Lootens-Sta	el Dominiek	Vlaams Belang	NL	6	65	Pauthier	Isabelle	Ecolo	FR	
<b>54</b> Lux	Pierre-Yves	Ecolo	FR	Ser.	66	Pitseys	John	Ecolo	FR	66
65 Madrane	Rachid	PS	FR		67	Plovie	Magali	Ecolo	FR	
66 Magdalijns	Christophe	DéFl	FR	9	68	Roberti	Tristan	Ecolo	FR	1
57 Maison	Joëlle	DéFl	FR		69	Rochette	Els	one.brussels-Vooruit	NL	
58 Mampaka N	Mankamba Bertin	MR	FR	1	70	Sabbe	Hilde	one.brussels-Vooruit	NL	
69 Mouhssin	Ahmed	Ecolo	FR		7	Schepmans	Françoise	MR	FR	
60 Nagy	Marie	DéFl	FR		72	Segers	Matteo	Ecolo	FR	99

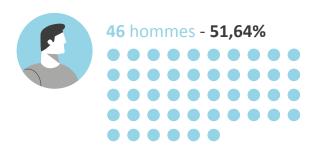
73	Soiresse	Kalvin	Ecolo	FR	
74	Stoops	Lotte	Groen	NL	
75	Tahar	Farida	Ecolo	FR	
76	Talhi	Hicham	Ecolo	FR	00
•	Teitelbaum	Viviane	MR	FR	
78	Temiz	Sevket	PS	FR	
79	Uyttendaele	Julien	PS	FR	
80	Van Achter	Cieltje	N-VA	NL	<b>E</b>
81	Van Cauwenberge	Luc	РТВ	FR	3
82	Vanden Borre	Mathias	N-VA	NL	
83	Van Goidsenhoven	Gaëtan	MR	FR	
84	Vanhengel	Guy	Open Vld	NL	

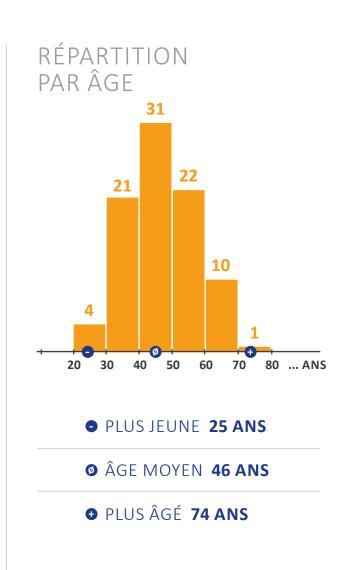
85	Verstraete	Arnaud	Groen	NL	3
86	Verstraeten	Gilles	N-VA	NL	1
87	Vossaert	Michaël	DéFl	FR	
88	Weytsman	David	MR	FR	
89	Zamouri	Khadija	Open Vld	NL	

# PROFIL 2021 (au 27/10/2021)

#### RÉPARTITION PAR GENRE



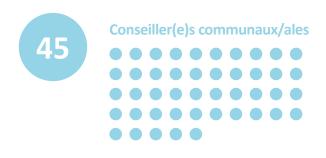




#### MANDATS COMMUNAUX









RÉPARTITION PAR DIPLÔME OBTENU ET PAR NIVEAU D'ÉTUDES Sciences politiques et administration publique Sans diplôme de l'enseignement supérieur Baccalauréat/Graduat/Candidature Agrégés (enseignement Philologie et lettres Ingénierie **Doctorat** 16 Médecine



# B. SES STRUCTURES INTERNES

Le Bureau

SESSION 2020-2021 COMPOSITION DU BUREAU (AU 21/09/2021)

Le Bureau se compose du président, du premier vice-président, des trois vice-présidents et de dix secrétaires, ainsi que du greffier et du greffier adjoint. Le Bureau est responsable de la gestion quotidienne et de l'organisation des services du Parlement bruxellois. Il est formé selon le système de la représentation proportionnelle des groupes linguistiques et politiques reconnus. Un tiers de ses membres doit appartenir au groupe linguistique néerlandophone.



RACHID MADRANE

président

(PS)



**GUY VANHENGEL** premier vice-président (Open VId)



HICHAM TALHI vice-président (Ecolo)



VINCENT DE WOLF vice-président (MR)



MARC LOEWENSTEIN vice-président (DéFI)







9 Hommes 60%



YOUSSEF HANDICHI premier secrétaire (PTB)



ISABELLE EMMERY secrétaire (PS)



**ZOÉ GENOT** secrétaire (Ecolo)



ANNE-CHARLOTTE d'URSEL secrétaire (MR)



**GILLES VERSTRAETEN**secrétaire
(N-VA)



MARC-JEAN GHYSSELS secrétaire (PS)



VÉRONIQUE LEFRANCQ secrétaire (cdH)



JUAN BENJUMEA MORENO secrétaire (Groen)



HILDE SABBE secrétaire (one.brussels-Vooruit)



LOTTE STOOPS secrétaire (Groen)



HUGUES TIMMERMANS greffier\*



MICHEL BEERLANDT greffier adjoint



<sup>\*</sup> Le 21 juillet 2021, Hugues Timmermans a été nommé secrétaire général du Parlement bruxellois. Il succède à Patrick Vanleemputten, parti à la retraite.

#### Le Bureau élargi

# SESSION 2020-2021 COMPOSITION DU BUREAU ÉLARGI (AU 21/09/2021)

Le Bureau est dit « élargi » lorsqu'il est complété par les président(e)s des groupes politiques reconnus. Le Bureau élargi prépare les séances du Parlement et de l'Assemblée réunie et en établit l'ordre du jour.

# 6 Femmes 43% 8 Hommes 57%

#### PRÉSIDENT(E)S DES GROUPES POLITIQUES RECONNUS

RIDOUANE CHAHID	PS	
JOHN PITSEYS	Ecolo	
ALEXIA BERTRAND	MR	
EMMANUEL DE BOCK	DéFl	
FRANÇOISE DE SMEDT	РТВ	
CÉLINE FREMAULT	cdH	
ARNAUD VERSTRAETE	Groen	



**CIELTJE VAN ACHTER** N-VA Open Vld **CARLA DEJONGHE** one-brussels-Vooruit **FOUAD AHIDAR** Vlaams Belang **DOMINIEK LOOTENS-STAEL BIANCA DEBAETS** CD&V **PEPIJN KENNIS** Agora **JAN BUSSELEN PVDA** 

# C. SES COMMISSIONS

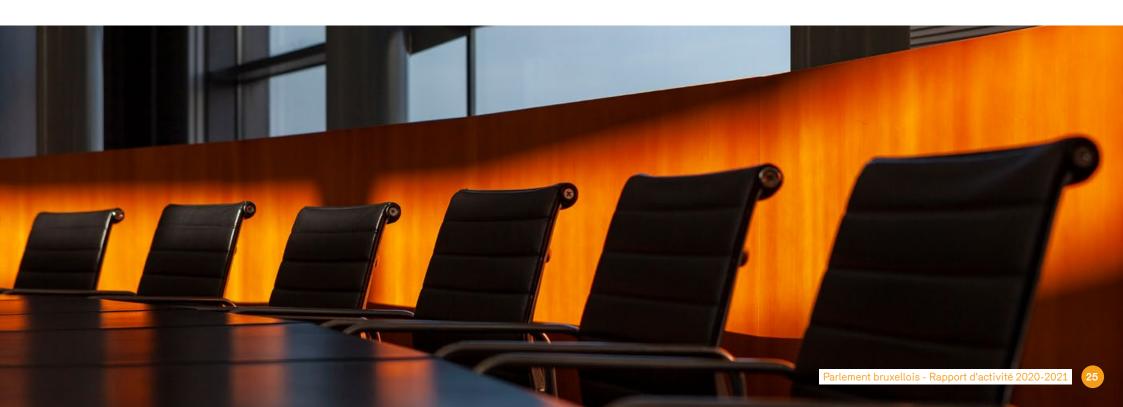
Les commissions sont **chargées d'examiner les projets et les propositions d'ordonnance renvoyés par le Parlement**. Elles peuvent tenir des réunions pour l'information de leurs membres (auditions d'experts...) et interroger le Gouvernement sur toute question. L'ensemble des discussions et textes proposés est ensuite repris dans **un rapport écrit qui est soumis aux 89 députés bruxellois** avant d'être examiné en séance plénière.

Le Parlement compte **huit commissions permanentes** de **15 membres**, dont les compétences et la dénomination sont fixées par le président, après avis du Bureau élargi. À côté des commissions permanentes, qui se réunissent en principe chaque semaine, il y a d'autres commissions qui se réunissent occasionnellement : ce sont les **commissions non permanentes**.

Les 89 députés bruxellois siègent également à **l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune**, l'institution **qui règle et gère en Région bruxelloise les matières communautaires communes aux deux Communautés**.

L'Assemblée réunie exerce donc un pouvoir législatif à l'égard de la politique de la santé, de l'aide aux personnes, des prestations familiales, du contrôle des films (en vue de l'accès des mineurs aux salles de cinéma). Elle compte **deux commissions**.

Les commissions sont composées à la proportionnelle, de manière à ce qu'elles reflètent les mêmes équilibres entre groupes politiques qu'au sein de l'assemblée.



# LES COMMISSIONS DU PARLEMENT BRUXELLOIS

ET LEUR PRÉSIDENT(E) (AU 21/09/2021)



#### **COMMISSIONS PERMANENTES**

# Commission des finances et des affaires générales

chargée du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures, de l'Egalité des chances, des Matières biculturelles, de l'Image de Bruxelles et de la Participation citoyenne

présidée par

# Commission des affaires intérieures

chargée des Pouvoirs locaux, de la Sécurité et de la Prévention, des Cultes, de la Simplification administrative, du Transport rémunéré de personnes et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente

présidée par

**RACHID MADRANE** 

(PS)

**GUY VANHENGEL** 

(Open Vld)

#### Commission de l'environnement et de l'énergie

chargée de la Conservation de la Nature, du Bien-être animal, de la Propreté, de la Politique de l'Eau et du Port de Bruxelles

Commission de la mobilité

chargée des Transports publics, des Travaux publics et de la Sécurité routière

Commission des affaires économiques et de l'emploi

> chargée de la Transition économique, de la Recherche scientifique et de la Transition numérique

présidée par

présidée par

présidée par

TRISTAN ROBERTI

**ANNE-CHARLOTTE d'URSEL** 

(MR)

MICHAËL VOSSAERT

(DéFI)

# Commission du logement

# Commission du développement territorial

chargée de la Rénovation urbaine, de l'Urbanisme, de la Politique foncière, du Patrimoine et du Tourisme Commission de l'égalité des chances et des droits des femmes

présidée par

présidée par

présidée par

**PETYA OBOLENSKY** 

(PTB)

**ISABELLE EMMERY** 

(PS)

**MARGAUX DE RÉ** 

(Ecolo)

#### **AUTRES COMMISSIONS**

# Commission chargée des questions européennes

En plus des missions habituellement dévolues à une commission permanente, cette commission, présidée par Rachid Madrane (PS), donne des avis, de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement, sur l'ensemble des questions européennes en lien avec le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, avec les matières régionales ou bicommunautaires ainsi qu'avec la présence des institutions européennes et de leur personnel à Bruxelles.

# Commission du budget et du compte

Cette commission, **présidée par David Leisterh (MR)**, est chargée de l'examen du
compte du Parlement, ainsi que de l'examen du projet de budget des recettes et
des dépenses du Parlement. Elle se réunit
une fois par an à cette fin.

# Comité de suivi législatif

Ce comité, **présidée par Rachid Madrane**(PS), est chargé de l'évaluation des ordonnances, résolutions et règlements adoptés par le Parlement depuis au moins deux ans, et de l'examen de leurs éventuelles difficultés d'application.

présidée par présidée par présidée par

**RACHID MADRANE** 

(PS)

**DAVID LEISTERH** 

(MR)

**RACHID MADRANE** 

(PS)

#### COMMISSIONS SPÉCIALES

Des commissions spéciales peuvent également être formées pour examiner des projets ou des propositions déterminés, chaque fois que le Parlement le juge utile.

Les règles de fonctionnement des commissions spéciales sont analogues à celles des commissions permanentes. Sauf décision contraire, leur mission prend fin avec le dépôt du rapport parlementaire sur les questions dont elles sont saisies.



# Commission spéciale du Règlement

Chargée d'examiner des propositions de modification du Règlement du Parlement, la Commission spéciale du Règlement, **présidée par Rachid Madrane (PS)**, a adopté en début de législature une série de modifications visant pour l'essentiel à donner un nouveau souffle au fonctionnement du Parlement, mais aussi, de manière plus générale, à la démocratie.

présidée par

**RACHID MADRANE** 

(PS)

# LES COMMIS-SIONS DE L'AS-SEMBLÉE RÉUNIE

ET LEUR PRÉSIDENT (AU 21/09/2021) Commission de la santé et de l'aide aux personnes

Commission des affaires bicommunautaires générales

chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Prestations familiales

présidée par

présidée par

**IBRAHIM DÖNMEZ** 

(PS)

JUAN BENJUMEA MORENO

(Groen)

#### D. SES GROUPES POLITIQUES

#### Groupes et adresses (au 27/10/2021)

#### PS

#### Secrétaire de groupe :

Sophie BERLAIMONT

#### Secrétaire de groupe adjoint :

Piotr GOLEBIOWSKI

- 02 549 69 76
- □ ps@parlement.brussels
- pgolebiowski@parlement.brussels

#### **ECOLO**

#### Secrétaires de groupe :

Mohsin EL GHABRI (½)

- 02 549 69 17/19

Marwan HOBEIKA (1/2)

- 02 549 69 17/19

#### **MR**

#### Secrétaire de groupe :

Aline GODFRIN

- 02 549 65 71
- □ agodfrin@parlement.brussels

#### DéFI

#### Secrétaire de groupe :

Renaud ZAUWEN

- 02 549 66 30
- □ defi@parlement.brussels
- □ rzauwen@parlement.brussels

#### **PTB**

#### Secrétaire de groupe :

Loic FRAITURE

- **U** 05 549 64 86
- □ loic.fraiture@parlement.brussels
- ☑ loic.fraiture@ptb.be

#### cdH

#### Secrétaire de groupe :

Julien GUILLAUME

- 02 549 67 44
- ☑ julien.guillaume@parlement.brussels

#### Groen

#### Secrétaires de groupe :

Bram JACQUES

- **Q** 02 549 69 29 / 02 549 66 64

#### N-VA

#### Secrétaire de groupe :

Stijn DE MARS

- 02 549 68 62

#### **Open Vld**

#### Secrétaire de groupe :

Johan BASILIADES

- 02 549 65 35

#### one.brussels-Vooruit

#### Secrétaire de groupe :

Gerard OOSTERWIJK

- 02 549 69 97

#### **Vlaams Belang**

#### Secrétaire de groupe :

Joris De Vriendt

- 02 549 68 45
- ☑ joris.devriendt@parlement.brussels
- joris.devriendt@vlaamsbelang.org

#### CD&V

#### Secrétaire de groupe :

**Emmanuel BOODTS** 

- 02 549 66 58

#### Agora

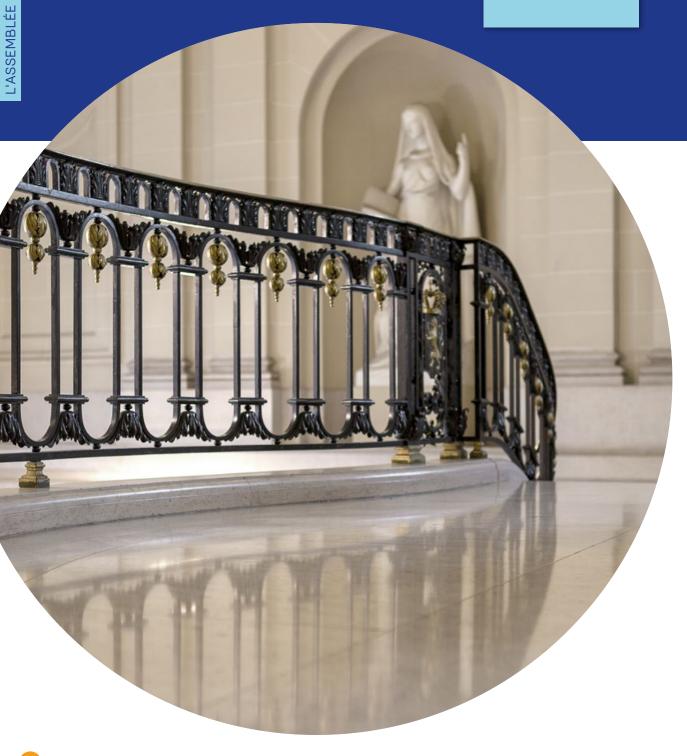
#### Secrétaire de groupe :

Elisa TIXHON (½) Hannah VANBELLE (½)

- 02 549 68 56/55

#### **PVDA**

- 02 549 64 86
- ☐ jan.busselen@parlement.brussels



#### Collaborateurs

- Chaque député a droit à un collaborateur à temps plein (ou 2 mi-temps) et chaque président de groupe en vice-président a droit à un collaborateur à mitemps supplémentaire. La répartition au 1<sup>er</sup> octobre 2021 s'établissait à 45 collaborateurs à temps plein et 82 collaborateurs à mi-temps.
- Chaque groupe politique reconnu a droit à 1 secrétaire de groupe, ainsi qu'à 1 collaborateur universitaire supplémentaire par tranche de 5 membres dans le groupe. Un secrétaire de groupe adjoint peut être désigné parmi les collaborateurs universitaires. Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il y avait 11 secrétaires de groupe à temps plein, 1 secrétaire de groupe adjoint à temps plein, 4 secrétaires de groupe à mi-temps, 8 collaborateurs universitaires à temps plein et 7 collaborateurs universitaires à mi-temps.

Plus d'infos : www.parlement.brussels



# LE GOUVERNEMENT

# A. LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL

En plus du Ministre-Président, le Gouvernement bruxellois se compose de deux ministres désignés par le groupe linguistique francophone et de deux ministres désignés par le groupe linguistique néerlandophone. Le Gouvernement est assisté de trois secrétaires d'État, dont un néerlandophone. Le Gouvernement délibère collégialement de toutes les affaires de sa compétence, selon la procédure du consensus (unanimité).

Voir aussi: https://be.brussels/a-propos-de-la-region/le-gouvernement-regional

### Le Gouvernement bruxellois (au 21/09/2021)

- Rudi Vervoort (PS), ministre-président, chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine, du Tourisme, de la Promotion de l'Image de Bruxelles et du Biculturel d'intérêt régional;
- Elke Van den Brandt (Groen), ministre, chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière ;
- Alain Maron (Ecolo), ministre, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative;
- **Sven Gatz (Open Vld)**, ministre, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles ;

- **Bernard Clerfayt (DéFI)**, ministre, chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et des Pouvoirs locaux ;
- Nawal Ben Hamou (PS), secrétaire d'Etat, chargée du Logement et de l'Egalité des Chances ;
- Barbara Trachte (Ecolo), secrétaire d'Etat, chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique ;
- Pascal Smet (one.brussels-Vooruit), secrétaire d'Etat, chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente.



# B. LE COLLÈGE RÉUNI

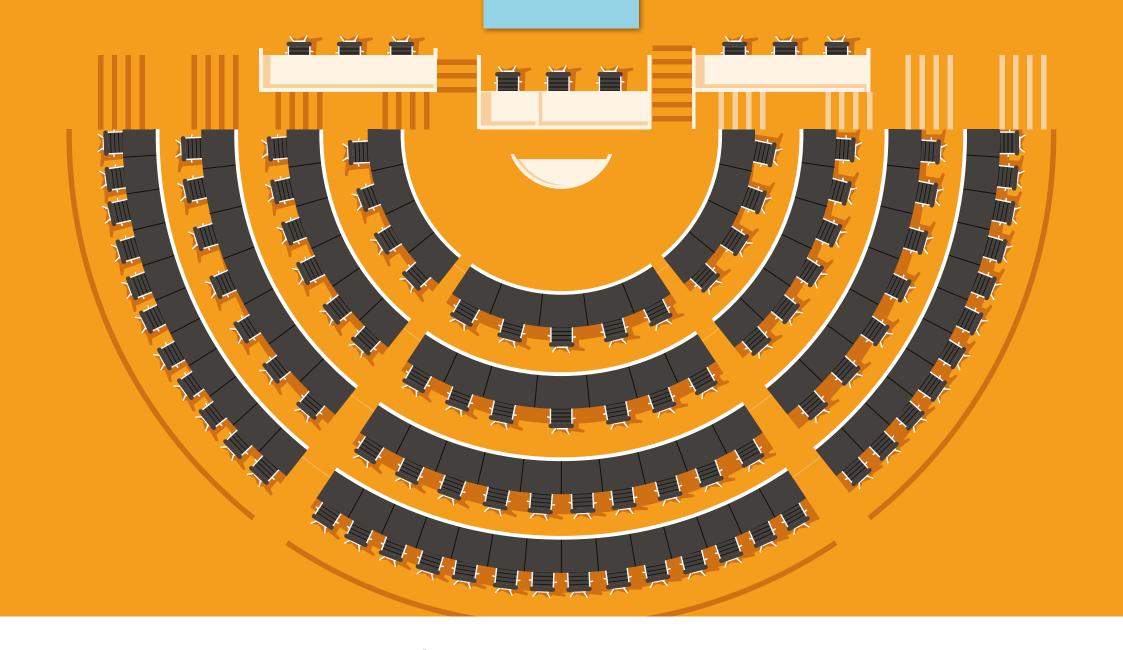
### Le Collège réuni (au 21/09/2021)

- Rudi Vervoort (PS), président du Collège réuni, compétent pour la coordination de la politique du Collège réuni;
- Elke Van den Brandt (Groen), membre du Collège réuni, compétente pour la Politique de la Santé et Politique de l'Action sociale (conjointement avec le ministre Alain Maron);
- Alain Maron (Ecolo), membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de la Santé et la Politique de l'Action sociale (conjointement avec la ministre Elke Van den Brandt);
- Sven Gatz (Open Vld), membre du Collège réuni, compétent pour les Prestations familiales, la Fonction publique, les Finances, le Budget, les Relations extérieures et le Contrôle des films (conjointement avec le ministre Bernard Clerfayt);
- Bernard Clerfayt (DéFI), membre du Collège réuni, compétent pour les Prestations familiales, la Fonction publique, les Finances, le Budget, les Relations extérieures et le Contrôle des films (conjointement avec le ministre Sven Gatz).



### Voir aussi:

- l'accord de gouvernement 2019-2024 :
- www.parlement.brussels/texte-de-la-declaration-de-politique-generale-du-gouvernement-bruxellois
- le texte de la Déclaration de politique générale 2021-2022 :
- www.parlement.brussels/declaration-de-politique-generale-2021-2022-gouvernement-bruxellois



# LE TRAVAIL LÉGISLATIF AU COURS DE LA SESSION

# A. LES TEMPS FORTS EN SÉANCE PLÉNIÈRE ET EN COMMISSIONS

# A.1. Les temps forts en séance plénière

Durant cette session, le Parlement a de nouveau dû faire preuve d'innovation et d'adaptation afin de réunir l'ensemble des 89 députés dans des conditions sanitaires et de travail propices à la discussion et au débat d'idées. De nombreux textes et questions d'actualité ont porté sur la lutte contre le Covid-19 et les mesures de soutien à la population. En dépit de cette conjoncture, des ordonnances et des résolutions ont été adoptées.

Après une rentrée parlementaire marquée du sceau de l'incertitude, le gouvernement a présenté devant le Parlement, les 23 et 24 octobre 2020, sa déclaration de politique générale comportant une quantité importante de mesures de lutte contre la pandémie et de soutien aux secteurs en difficulté. Celle-ci a ensuite fait l'objet de discussions.

Par la suite, le Parlement a renouvelé, le 23 novembre 2020, des pouvoirs spéciaux au gouvernement et au Collège réuni dans le cadre de la crise sanitaire.

Par ailleurs, l'Assemblée réunie a également soutenu les autres niveaux de pouvoir dans la lutte générale contre le Covid-19 en portant assentiment à plusieurs accords de coopération en vue de permettre le traitement conjoint des données par Sciensano ainsi que par les centres de contact désignés par les entités fédérées (B-44), d'organiser un dispositif de dépistage



et de quarantaine pour limiter la propagation du Covid-19 sur les lieux de travail ( $\underline{B-77}$ ) ou encore de faciliter le traitement des données de vaccination ( $\underline{B-65}$ ) et le transfert des données nécessaires en vue du respect de la quarantaine ou du test de dépistage obligatoires des voyageurs en provenance de zones étrangères soumis à de telles mesures à leur arrivée en Belgique ( $\underline{B-66}$ ).

En toute fin de session 2020-2021, l'Assemblée réunie a approuvé l'accord de coopération concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'Union européenne et au « Covid Safe Ticket », le « Passenger Locator Form » et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique.

À côté du travail législatif et de l'adoption d'ordonnances, le Parlement a également exprimé sa position à l'égard de l'action de l'exécutif ou d'autres niveaux de pouvoir en adoptant des résolutions. Il a ainsi invité le gouvernement à améliorer les relations entre les citoyens et les forces de l'ordre le 12 décembre 2020 (A-281). Le 12 février 2021, il a adopté une résolution en vue de consacrer des journées au matrimoine (A-86) permettant de mettre en lumière l'héritage historique et contemporain des femmes à Bruxelles. Au printemps, il s'est exprimé en faveur d'une végétalisation des bâtiments du parc immobilier régional bruxellois (A-190). Il s'est également positionné sur le plan international en vue de condamner l'instauration éventuelle de la peine de mort pour homosexualité en Ouganda (A-90) et de demander le respect du droit international pour permettre la paix entre Palestiniens et Israéliens (A-376).

De nombreuses questions d'actualité ont été adressées au gouvernement et au Collège réuni, qui y ont répondu. Une grande partie de ces questions étaient consacrées à la lutte contre la pandémie dans tous ses aspects : de la relance des différents secteurs à la progression de la vaccination, de l'instauration d'un couvre-feu ou d'un « coronapass » à l'utilisation des fonds de relance européens.

D'autres sujets importants ont également été traités lors de débats d'actualité. Le 12 février 2021, les membres du Collège réuni ont été longuement interrogés sur l'aide aux personnes sans abri durant la vague de froid. Un mois plus tard, le débat a porté sur des mesures de lutte contre le sans-abrisme. Le 5 mars 2021, le Ministre-Président a été invité à s'exprimer sur le respect des dispositions de l'ordonnance relative aux services de taxis. Le 30 avril 2021, les députés ont questionné le gouvernement à propos de la fin du moratoire sur les expulsions domiciliaires.





# A.2. Les temps forts en commissions

### A.2.0. COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT

Le 20 janvier 2021, la commission spéciale du règlement a adopté une proposition de modification du règlement (A-307) précisant la procédure de sélection du greffier et du greffier adjoint, qui prévoit notamment que si le Parlement décide de ne pas nommer le candidat à la fonction de greffier ou de greffier adjoint proposé par le Bureau, il appartient à ce dernier de prendre l'initiative d'une nouvelle procédure de nomination.

Par ailleurs, un nouvel article a été inséré dans le règlement d'assemblée afin d'organiser les contrôles d'identité et de sécurité au sein du Parlement. Cette modification du règlement (A-398), adoptée en commission le 30 juin 2021, met en œuvre une disposition légale qui prévoit que les assemblées législatives peuvent elles-mêmes définir des modalités de contrôle spécifiques, à effectuer par le personnel du Parlement, la garde militaire ou une entreprise de gardiennage.

### A.2.1. LE PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

# A.2.1.1. Commission des finances et des affaires générales

La session 2020-2021 a été marquée, comme la précédente, par la crise sanitaire du Covid-19 et le deuxième confinement, qui a obligé la commission à se réunir essentiellement en visioconférence. La plupart des sujets évoqués en commission, que ce soit dans le cadre législatif ou dans le cadre du contrôle politique, ont eu trait aux aspects financiers et budgétaires de cette crise sanitaire sans précédent.

En ce qui concerne le contrôle de l'action du gouvernement, de nombreuses interpellations, demandes d'explications et guestions orales ont été mises à l'ordre du jour de la commission. Le ministre Sven Gatz, chargé des finances, du budget et de la fonction publique, a dû répondre, entre autres, à des interpellations portant sur l'impact de la crise du Covid-19 sur les finances régionales, mais aussi, à quatre reprises dans l'année, à des interpellations et demandes d'explications relatives au péage urbain et à la taxation kilométrique (SmartMove). Le secrétaire d'État Pascal Smet, chargé du commerce extérieur et des relations internationales, ainsi que le ministre-président Rudi Vervoort, chargé, entre autres, de l'image de Bruxelles, ont également été interrogés à plusieurs reprises. Le ministre Alain Maron est lui aussi intervenu plusieurs fois pour répondre à des demandes d'explications dans le domaine de la participation citoyenne.

La mission principale dévolue à la commission chargée des finances et du budget est d'examiner en détail l'ajustement budgétaire 2020 et le budget 2021 de la Région, ce qui a occupé, en novembre et en décembre 2020, pas moins de quatre longues réunions (A-262 et A-267). La fin du mois de novembre (réunions des 16, 23 et 30 novembre 2020) a aussi vu le vote en commission de projets d'ordonnance de pouvoirs spéciaux : l'un visant à confirmer les pouvoirs spéciaux donnés au gouvernement pour gérer la crise du Covid-19 en mars 2020 (A-274), l'autre visant à accorder au gouvernement une nouvelle période de pouvoirs spéciaux en vue de la prolongation de la crise sanitaire (A-275). La commission a également eu à se prononcer sur les comptes des exercices 2018 et 2019 de la Région (A-383).

L'examen de projets d'ordonnance en matière de budget et de fiscalité a aussi occupé plusieurs réunions au cours de l'année : exonération temporaire de plusieurs taxes en raison de la crise du Covid-19 (A-216, A-392, A-399 et A-403), examen du budget des établissements de l'assistance morale laïque (A-226 et A-413), approbation d'une délibération budgétaire du gouvernement visant à



prendre des mesures dans le cadre de la crise sanitaire (A-209). La commission a également examiné des projets d'ordonnance portant approbation à de nombreux traités internationaux (A-244 à A-260) et transposant une directive fiscale (A-194). Une proposition d'ordonnance a été votée en vue de la reprise de diverses taxes provinciales (A-143).

La commission a également examiné certaines propositions d'ordonnance et de résolution, émanant tant de l'opposition que de la majorité. Citons notamment la proposition d'ordonnance spéciale visant à instaurer l'obligation de faire alterner des candidats de sexe différent sur les listes pour l'élection des membres du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (A-146), les deux propositions de résolution visant à allonger le congé pour décès accordé aux fonctionnaires bruxellois endeuillés par la perte d'un enfant (A-183 et A-184), ou encore la proposition de résolution relative à la nécessité d'ériger un monument à la mémoire de trois résistants bruxellois ayant sauvé de nombreux Juifs durant la Deuxième Guerre mondiale (A-147), qui a donné lieu à un très riche débat parlementaire.

Sur le plan international, la commission a adopté de nombreuses résolutions à portée internationale. Par deux fois, elle a dû se réunir en plein milieu d'une séance plénière pour discuter de problèmes urgents : le 4 décembre 2020, pour le vote de la proposition de résolution relative à l'exécution de la condamnation à mort du professeur Ahmadreza Djalali (A-283), et le 28 mai 2021, pour le vote de la proposition de résolution visant à dénoncer les violences et à tout mettre en œuvre pour faire respecter le droit international et permettre la paix entre Palestiniens et Israéliens (A-376). D'autres sujets très variés sur le plan international ont également été abordés, au travers notamment d'une résolution relative à l'instauration éventuelle de la peine de mort pour homosexualité en Ouganda (A-90), d'une résolution relative à l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur (A-118), d'une résolution relative au désinvestissement des combustibles fossiles et à une gestion financière durable et engagée (A-276), ou encore d'une résolution visant à soutenir le docteur Denis Mukwege en République démocratique du Congo (A-324).

La commission a enfin tenu des réunions d'auditions, sur des sujets fort variés. Elle a ainsi reçu, le 8 mars 2021, une présentation du ministre Sven Gatz du rapport sur le multilinguisme. Le 22 mars 2021, quatre professeurs d'université ont été entendus dans le cadre d'une proposition visant à généraliser la règle du « silence vaut acceptation » dans les relations entre l'administration et les administrés (A-49). La semaine suivante, le 29 mars 2021, la commission a tenu des auditions relatives à la note de discussion « Habiter seul à Bruxelles » (A-221). Enfin, le 21 juin 2021, la commission a entendu les signataires d'une pétition sur les mesures de relance post-Covid, qui, ayant recueilli plus de mille signatures, ont bénéficié du droit d'être entendus par la commission. Cette audition donnera lieu à un rapport (A-431).

### A.2.1.2. Commission des affaires intérieures

Une grande partie des réunions de la commission des affaires intérieures a été consacrée à contrôler le gouvernement au moyen d'interpellations, de demandes d'explications et de questions orales. Les membres du gouvernement interrogés étaient MM. Rudi Vervoort, ministre-président compétent pour la politique de sécurité, Bernard Clerfayt, ministre en charge des pouvoirs locaux, et Pascal Smet, secrétaire d'État compétent pour le service d'incendie. Deux interpellations concernant les violences à l'encontre des services de secours et l'utilisation des moyens du « Fonds Sommets européens » ont débouché sur le dépôt d'un ordre du jour motivé.

À quatre reprises, un débat d'actualité a été organisé à la demande d'au moins trois députés. Ces débats ont porté sur les problèmes de racisme au sein du SIAMU identifiés par Unia, sur le couvre-feu dans la Région de Bruxelles-Capitale, sur la désignation d'un haut fonctionnaire ad interim par le gouvernement bruxellois et sur l'application du « Covid Safe Ticket » en Région de Bruxelles-Capitale.

Sur le plan législatif, la commission a adopté deux textes. Le premier était la proposition d'ordonnance modifiant la nouvelle loi communale en vue d'assurer en cas de force majeure la tenue de réunions à distance du conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs (A-241). L'adoption de cette ordonnance s'imposait afin de garantir la légalité des décisions des pouvoirs locaux pendant la crise du Covid-19. Le second texte était le projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget du Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales pour l'année 2019 (A-240). La commission a rejeté une proposition d'ordonnance relative à la comptabilité des émissions de gaz à effet de serre des communes (A-97). La commission a par ailleurs rendu un avis positif sur les parties du projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2021 (A-267) qui la concernent.

Pendant cette session, la commission s'est aussi tout particulièrement penchée sur les relations entre citoyens et forces de l'ordre. Plusieurs réunions ont été consacrées à l'audition de quelque vingt témoins. La commission a ensuite travaillé à la rédaction d'une proposition de résolution visant à l'amélioration des relations entre citoyens et forces de l'ordre et entre forces de l'ordre et citoyens (A-281) qui a été adoptée à une large majorité. Le gouvernement bruxellois a ensuite intégré bon nombre des recommandations de la commission dans son nouveau Plan global de sécurité et de prévention.

Autres moments forts : la présentation du rapport annuel de la Commission d'accès aux documents administratifs, la présentation du nouveau Plan global de sécurité et de prévention du gouvernement et la présentation de l'audit du Service d'incendie et d'aide médicale urgente.

Pour la première fois, la commission a également entendu l'auteur d'une pétition. En l'occurrence, il s'agissait d'une pétition relative aux services de location de voitures avec chauffeur (A-387).

Enfin, il convient encore de souligner qu'en cette année particulière, la commission a recouru, quand cela s'imposait, à la possibilité d'organiser ses réunions à distance afin de pouvoir poursuivre ses travaux lorsqu'il lui était impossible de le faire dans les conditions normales.

# A.2.1.3. Commission de l'environnement et de l'énergie

Durant cette session, la commission de l'environnement et de l'énergie a examiné un nombre très important de textes législatifs et de propositions de résolution.

La commission a notamment débattu de nombreuses propositions de résolution émanant de l'opposition, qu'elle a rejetées. Ainsi, en matière de propreté, des propositions de résolution sur les mégots de cigarette (A-23), sur la réforme de l'agence de Bruxelles-Propreté (A-99) et sur le recyclage des métaux (A-185). Ainsi, en matière de bienêtre animal, des propositions de résolution sur les espaces de liberté pour chien (A-102), sur les chats harets (A-109), sur le nourrissage des renards (A-111), sur le renforcement des services de lutte contre la maltraitance animale (A-219), sur la commercialisation des nouveaux animaux de compagnie (A-280) et sur l'instauration d'une plateforme unique d'adoption des animaux (A-293). Ainsi encore, en matière de pollution de l'air, des propositions de résolution relatives aux dérogations aux restrictions d'accès à la zone de basses émissions pour les PMR (A-140) et au volet socio-économique des mesures d'accompagnement à la zone de basses émissions (A-151). Ainsi ensuite, en matière d'espaces verts, de la proposition de résolution sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une réserve naturelle sur la partie ouest de la friche Josaphat (A-332). Ainsi enfin de la proposition de résolution sur le survol de Bruxelles (A-149).

La commission a par contre adopté plusieurs projets d'ordonnance. Deux ordonnances sont venues porter assentiment à des textes internationaux, la première en matière de pollution atmosphérique transfrontalière (A-219) et la seconde en matière de chasse et de protection des oiseaux (A-379). Une autre ordonnance a porté assentiment à un accord de coopération en matière de réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (A-278).

Une ordonnance de nature technique a également été adoptée en vue de transposer les directives européennes relatives à la stratégie de rénovation et sur la réglementation PEB (A-235).

En matière de déchets, la commission a adopté un important projet d'ordonnance visant à renforcer la politique relative à la minimisation et la gestion des déchets. Des taux de recyclage et de valorisation toujours plus élevés sont en effet imposés par l'Union européenne. Ce texte étend également l'obligation de tri des déchets aux entreprises (A-337).

La commission a également examiné et adopté un texte visant à établir un cadre légal concernant les réseaux d'énergie thermique et la comptabilisation de l'énergie thermique afin de transposer les nouvelles obligations européennes en la matière (A-349).

Concernant le bien-être animal, la commission a adopté trois propositions d'ordonnance : la première visant à protéger les équidés (A-220), la deuxième interdisant la détention de cétacés et de pinnipèdes (A-292) et la troisième répondant à certains avis du Conseil d'État et interdisant les pièges à colle pour les vertébrés (A-291).

Enfin, les députés ont adopté l'ordonnance « climat » fixant ainsi un cadre juridique adapté à la transition climatique pour la Région de Bruxelles-Capitale (A-356). Cette ordonnance définit différents objectifs climatiques globaux à l'horizon 2050, dont un objectif de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre de la Région et un objectif de réduction des émissions indirectes de gaz à effet de serre de la Région, et établit une stratégie visant notamment à décliner ces objectifs de réduction des émissions (directes et indirectes) au niveau des différents secteurs.

La commission a par ailleurs entendu les auteurs de la pétition relative à l'apiculture en zone Natura 2000 (A-432) et les auteurs de la pétition relative à l'instauration éventuelle d'un système de consignes pour canettes et bouteilles en PET (A-433).

### A.2.1.4. Commission de la mobilité

La commission de la mobilité a débuté la session avec une présentation d'un projet appelé « Integrato », lancé par Greenpeace, Inter-Environnement Wallonie et l'association TreinTramBus, ayant pour but d'améliorer la desserte du train en Belgique. Elle s'est ensuite attachée à analyser l'accessibilité des véhicules et des infrastructures de la STIB pour les personnes à mobilité réduite, à l'occasion d'un échange de vues avec le CAWaB (Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles) (A-295), dans la lignée de la résolution adoptée par le Parlement le 8 juillet 2016.

Des débats ont en outre été consacrés au stationnement des vélos (voir le rapport relatif à la présentation du plan du gouvernement A-364) et à l'aménagement des pistes cyclables, ou aux travaux de réaménagement du ring, lors d'un échange de vues avec l'administration compétente de la Région flamande, dénommée « Werkvennootschap » (A-404). On ajoutera que la commission a également invité plusieurs représentants d'entreprises actives dans la micromobilité pour un débat sur ce thème.

Lorsque le gouvernement régional s'est vu octroyer par le Parlement des pouvoirs spéciaux (ordonnance du 23 novembre 2020), la commission a invité la ministre Elke Van den Brandt à présenter un projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux en matière d'autorisations d'exécution de chantiers.

La commission a par ailleurs tenu des débats d'actualité, à propos des mesures restrictives dans les transports en commun justifiées par la pandémie de Covid-19, de la tarification du réseau de la STIB pour les usagers de moins de 25 ans ou encore au sujet de cas de fraude à l'emploi des badges au sein de la STIB.

Parmi les nombreux sujets ayant fait l'objet de questions à la ministre Elke Van den Brandt, on citera en particulier la réduction de la place de la voiture dans le bois de la Cambre, le projet de réaménagement cyclable sur l'avenue de Tervueren, les points noirs de sécurité routière (les « zones à concentration d'accidents » ou ZACA) ou l'admissibilité des signes convictionnels pour les agents de la STIB.

Enfin, la commission a rejeté plusieurs propositions, ayant trait à la livraison nocturne de marchandises (A-75), aux feux de signalisation et aux panneaux d'information intelligents (A-84), au transport ferroviaire de marchandises et au site de Schaerbeek-Formation (A-154), à l'octroi temporaire de la gratuité pour les vélos partagés « Villo » (A-187), à une stratégie de mobilité appropriée au déconfinement (A-188), à un bonus en faveur des automobilistes renonçant à l'usage de la voiture (A-218) et à une tarification variable des services de la STIB (A-239).

# A.2.1.5. Commission des affaires économiques et de l'emploi

Durant cette session parlementaire, la commission des affaires économiques et de l'emploi s'est particulièrement penchée sur les conséquences à long terme de la pandémie de Covid-19. De nombreux débats ont ainsi porté sur l'aide à apporter aux différents secteurs touchés par les fermetures obligatoires. La question du marché de l'emploi a également été longuement abordée (cellule de reconversion, formations, lutte contre la discrimination...). Cependant, avec la reprise relativement normale du travail en

commission, les questions telles que la lutte contre la fracture numérique ou encore l'économie circulaire n'ont pas manqué aussi d'alimenter de vives discussions.

En parallèle de ces débats, la commission a démarré une session d'auditions consacrée à l'intelligence artificielle qui se poursuivra durant la session parlementaire 2021-2022.

D'un point de vue législatif, la commission a notamment adopté une ordonnance modifiant l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises en cas de calamité naturelle, de perturbation grave de l'économie ou d'évènement extraordinaire (A-396).

En outre, la commission a traité la question de la simplification administrative tant par le biais du contrôle politique que par l'adoption d'une ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération concernant l'unification de la manière de référencer les adresses et de la mise en relation des données d'adresses (A-196).

### A.2.1.6. Commission du logement

En octobre 2020, la commission du logement a rencontré M. Aziz Sopi, directeur de la SISP « En Bord de Soignes ». Ce fut l'occasion de prendre le pouls du fonctionnement et des besoins actuels rencontrés par cette société immobilière de service public.

Ce même mois d'octobre, le secrétaire d'État Pascal Smet a répondu aux nombreuses questions issues de l'audit de la SLRB réalisé par KPMG, ce qui a donné lieu à une dizaine de recommandations. Ce débat animé et intéressant a pointé parmi les changements à opérer l'amélioration des outils IT.

À la mi-novembre, les discussions budgétaires ont été dominées par l'urgence de la problématique sociale, dans laquelle le logement occupe une place centrale et qui a été accentuée par la crise. Ces discussions ont ensuite fait place au contrôle ordinaire du gouvernement sous la forme d'interpellations, de demandes d'explications et de questions qui ont notamment porté sur le logement social et le fonctionnement des SISP et de la SLRB, sur la problématique des logements vides ou insalubres, sur les aides au logement...

La commission a par ailleurs rejeté deux propositions d'ordonnance, l'une relative aux sanctions en cas de vacance immobilière (A-58), l'autre visant à instaurer une exigence de connaissances linguistiques en tant qu'obligation permanente du locataire (A-313).

Elle a par contre adopté une proposition d'ordonnance visant à autoriser la dérogation au délai de 4 ans prévu pour l'organisation des élections des membres des Conseils consultatifs des locataires au sein des sociétés immobilières de service public (A-344). En effet, cette dérogation s'est avérée nécessaire en raison de la crise sanitaire et de l'impossibilité d'organiser ces élections dans les délais requis.

Elle a également adopté une proposition d'ordonnance visant à instaurer une commission paritaire locative et à lutter contre les loyers abusifs, mettant ainsi en place un cadre juridique permettant aux locataires de demander au juge de paix une baisse de leur loyer si celui-ci est abusif (A-330).

# A.2.1.7. Commission du développement territorial

Le fait marquant des travaux en commission de cette année parlementaire a été la crise sanitaire et la volonté de ne pas la laisser perturber le dialogue démocratique. En visioconférence sauf pour le budget et vers la fin de l'année en mode hybride pour le législatif et les auditions : telle a été la feuille de route. Sous ce régime, de nombreux textes ont été traités.

Parmi ces textes, certains ont été rejetés :

- proposition de résolution pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine des cimetières bruxellois par la mise en place systématique d'inventaires des objets et artefacts présentant un intérêt patrimonial (A-67);
- proposition d'ordonnance visant une planification urbanistique intégrant un système de collecte des déchets intelligent et différencié (A-115);
- proposition de résolution relative à la candidature du quartier européen au label du patrimoine européen (A-130);
- proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 8 mai 2014 relative à l'hébergement touristique (A-152);
- proposition de résolution visant une suspension de la procédure d'adoption des plans d'aménagement directeur (PAD) ainsi qu'un moratoire pour tout nouveau PAD (A-191);
- proposition de résolution visant au réaménagement de la place Royale (A-284);
- proposition de résolution visant le renforcement de la lutte contre le décrochage scolaire à travers la mise en place d'une alliance mobile (A-320).

D'autres textes ont en revanche été adoptés :

- proposition de résolution concernant la végétalisation des bâtiments du parc immobilier régional bruxellois (A-190);
- proposition d'ordonnance accordant une dispense exceptionnelle de permis d'urbanisme et de permis d'environnement au SPF Justice pour l'utilisation temporaire de l'ancien siège de l'OTAN à des fins juridictionnelles, en l'occurrence le procès des attentats du 22 mars 2016 (A-242);
- projet d'ordonnance modifiant le chapitre IIIbis du titre IV du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (A-243) en vue de l'accélération des procédures urbanistiques pour les écoles et le logement social;
- proposition d'ordonnance prolongeant certains délais de l'ordonnance organique de revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 (A-390) augmentant, dans le

cadre de la crise sanitaire, les délais de réalisation et d'exécution de certains programmes d'une durée de trois mois ou de six mois.

La commission a par ailleurs entendu le secrétaire d'État Pascal Smet venu présenter, avant son adoption par le Parlement et dans un souci de transparence, le projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux relatif à la prolongation de certains délais du Code bruxellois de l'aménagement du territoire.

Le contrôle du gouvernement a quant à lui porté sur de nombreux sujets, parmi lesquels on retiendra :

- les différents PAD (rue de la Loi, Hermann-Debroux, Josaphat, Midi, Mediapark, Heysel, Porte de Ninove, Gare de l'Ouest);
- le patrimoine et les projets immobiliers ou urbanistiques ;
- l'impact de la crise sanitaire sur le tourisme, l'aide aux hôtels et appart hôtels, le plan de relance de visit.brussels;
- les projets de musée Kanal, du musée du Chat et de Buda+;
- le Maître architecte;
- l'interprétation et la réforme des textes légaux que sont le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), le règlement régional d'urbanisme (RRU) et le plan régional d'affectation du sol (PRAS).

La commission a également entendu les auteurs de la pétition relative au PAD de la friche Josaphat (A-350).

Plusieurs autres auditions ont encore été organisées durant cette session :

- une audition sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite ;
- une audition sur la démographie et densité;
- une présentation d'une étude portant sur le développement métropolitain de la Région de Bruxelles-Capitale et d'une étude sur la valorisation des quartiers dans le PRDD et le projet de ville.

Enfin, le lundi 14 juin 2021, la commission a organisé à la suite de l'initiative du Président Rachid Madrane une réunion dans le cadre des Assises contre le racisme.

## A.2.1.8. Commission de l'égalité des chances et des droits des femmes

Après une fin de session 2020-2021 fortement impactée par la crise sanitaire, la commission de l'égalité des chances et des droits des femmes a repris ses activités et son rythme de réunions quinzomadaires à la rentrée 2021 en commençant par la poursuite des auditions des membres du gouvernement.

Durant cette année parlementaire, la commission a également adopté deux résolutions :

- le 26 janvier 2021, une résolution visant à instaurer les journées du patrimoine en Région bruxelloise (A-86). Celle-ci a pour but de mettre davantage en exergue l'héritage des femmes dans l'histoire et la culture au sens large, par opposition aux journées du patrimoine qui laissent étymologiquement et factuellement entendre que les lieux et œuvres mis à l'honneur sont l'héritage d'hommes uniquement ;
- une résolution tendant à lutter contre les cyberviolences (A-331). Celle-ci vise à lutter contre les violences et le harcèlement sexiste auxquels des femmes toujours plus nombreuses sont confrontées dans le contexte actuel d'inflation des nouvelles technologies. La commission de l'égalité des chances et des droits des femmes avait également été saisie d'une proposition de résolution visant à instaurer une sensibilisation, une formation des acteurs de terrain, un financement du secteur associatif ainsi que la création d'une application dans le cadre de la lutte contre la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel (A-211), qui est toutefois devenue sans objet du fait de l'adoption de la résolution précédente.

La commission a en revanche rejeté une proposition de résolution relative à l'organisation d'une journée bruxelloise pour la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations (A-224).

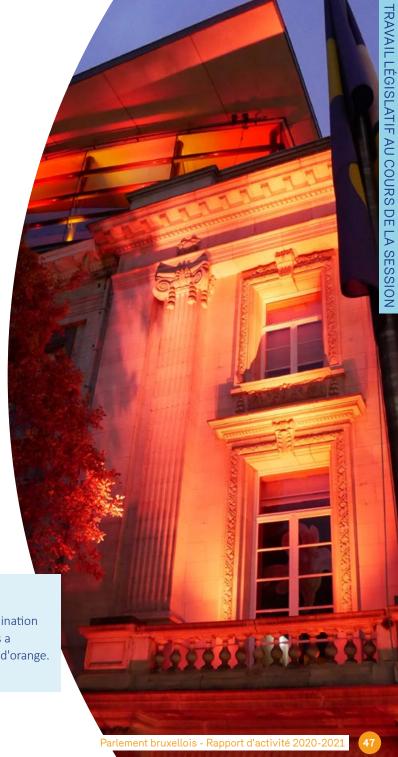
Sur le plan du contrôle gouvernemental, la commission a été saisie de plusieurs demandes d'explications générant des débats relatifs aux discriminations liées à l'antisémitisme ou à l'âge, à l'évaluation des dispositifs de lutte contre les discriminations à l'embauche, à l'amélioration de la sécurité et du bien-être des femmes en Région bruxelloise, à l'influence de la crise sanitaire sur l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, à l'amélioration de l'éclairage public afin de garantir une meilleure sécurité pour les femmes, aux agressions sexistes aux abords du parc du Cinquantenaire, ou encore aux taxis sécurisés pour les femmes. De nombreuses questions orales liées à tout type d'inégalités et de distinctions de traitement ont également été abordées durant cette session.

Enfin, la commission a eu des débats étendus lors de la présentation du rapport annuel d'UNIA lors de ses séances du 15 décembre 2020 et du 26 janvier 2021 ainsi qu'à l'occasion de la présentation du Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, le 12 janvier 2021 par la secrétaire d'État en charge du logement et de l'égalité des chances, Mme Nawal Ben Hamou.

### **ORANGE THE WORLD!**

Le 25 novembre 2021, journée internationale pour l'élimination de la violence envers les femmes, le Parlement bruxellois a participé à la campagne des Nations Unies en s'illuminant d'orange.

www.parlement.brussels/orange-the-world/



# A.2.1.9. Commission chargée des questions européennes

En cette session parlementaire 2020-2021, l'activité de la commission chargée des questions européennes a été dominée par les deux sujets majeurs que sont le Covid-19 et le Brexit.

La plupart des demandes d'explications et questions orales adressées au gouvernement ont donc tourné de près, ou parfois de plus loin, autour de ces deux problématiques qui ont, ces derniers mois, constitué le cœur de l'actualité de l'Union européenne.

Venu présenter les missions et les actions du Commissariat à l'Europe et aux organisations internationales (voir le rapport relatif à la présentation du rapport annuel 2019 du CEOI – A-222), le commissaire du gouvernement bruxellois Alain Hutchinson s'est largement étendu sur les conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement des institutions européennes et le remodelage du quartier européen. Il s'est également attardé sur le sort des ressortissants britanniques suite du départ du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Mme Annemie Tuterlboom, membre de la Cour des comptes européenne, a quant à elle été appelée à répondre à des questions sur le plan de relance post-Covid intitulé « NextGenerationEU ». Invitée à présenter les travaux de l'organisme dont elle relève (voir le rapport relatif à la présentation des activités et des rapports de la Cour des comptes européenne – A-351), elle a aussi évoqué les résultats de plusieurs études sur le budget de l'Union européenne, sur les consultations publiques, sur la réponse de l'Union européenne à la stratégie d'investissement étatique de la Chine, l'action de l'Union européenne pour relever le niveau des compétences numériques de ses citoyens et sur les efforts entrepris ou à entreprendre visant à limiter les conséquences de la pollution atmosphérique sur la santé humaine, soit autant d'études susceptibles d'intéresser la Région.

### A.2.2. L'ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

# A.2.2.1. Commission de la santé et de l'aide aux personnes

La gestion de la pandémie de Covid-19 a dominé tous les aspects des travaux de la commission de la santé et de l'aide aux personnes au cours de la session 2020-2021, celle-ci comptant parmi ses attributions des problématiques telles que la vaccination, le suivi des contacts, les obligations de dépistage et de quarantaine ou la mise en œuvre du « Covid Safe Ticket ».

### **FONCTION LÉGISLATIVE**

Onze projets d'ordonnance déposés par le Collège réuni ont été examinés par la commission, dont six ayant trait à la crise sanitaire. Ces textes avaient pour objet d'autoriser les organes des CPAS bruxellois à se réunir en visioconférence (B-47), d'assentir à des accords de coopération intrabelges relatifs à l'enregistrement des données vaccinales (B-65), aux certificats Covid (B-83) et au contrôle du respect des obligations de dépistage et de quarantaine (B-66 et B-77), ainsi que de permettre la mise en œuvre de ce contrôle (B-72).

Les cinq autres projets d'ordonnance visaient à permettre la mise en œuvre en Région bruxelloise de la réforme fédérale du paysage hospitalier (<u>B-42</u> et <u>B-43</u>), à encadrer le transfert à la Commission communautaire commune de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (<u>B-45</u>), à transposer des directives européennes en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles (<u>B-70</u>) et à assentir à un accord de coopération intrabelge en matière de prévention du dopage (<u>B-81</u>). Ces deux derniers textes ont été adoptés à l'unanimité.

La commission a en outre traité quatre propositions émanant de parlementaires. Deux ont été rejetées (<u>B-9</u> et <u>B-32</u>) et une a été entérinée, qui fournit un fondement juridique

à l'ouverture de salles de consommation de drogues à moindres risques (<u>B-85</u>). La discussion a été ouverte sur une dernière proposition, relative à la santé mentale (<u>B-63</u>).

### **FONCTION DE CONTRÔLE**

La commission a organisé pas moins de neuf débats d'actualité, dont huit ont porté sur la gestion par le Collège réuni de la pandémie de Covid-19 et un sur l'ASBL Brusano.

Sur les 122 interpellations, demandes d'explications et questions orales développées en commission, 50 concernaient la crise sanitaire.

### **FONCTION D'INFORMATION**

La commission a procédé à douze auditions en vue de l'information de ses membres, dont huit ont été consacrées à dresser un état des lieux de la gestion de la pandémie de Covid-19 par le Collège réuni. Quatre séances ont par ailleurs été dédiées au panel « social, santé et accès aux services » des Assises de lutte contre le racisme, aux nouveaux modèles participatifs de gestion des maisons de repos, aux États généraux du social et de la santé et, enfin, aux résultats du dernier dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. Cette dernière audition a été menée conjointement avec les commissions homologues du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie et du Parlement francophone bruxellois.

Enfin, la commission a tenu une réunion préparatoire à la commission délibérative sur le sans-abrisme.

# A.2.2.2. Commission des affaires bicommunautaires générales

Instituée au début de la législature 2019-2024, la commission des affaires bicommunautaires générales est chargée, parmi les matières ressortissant à la Commission communautaire commune, des finances,

du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et des prestations familiales.

La commission a une nouvelle fois consacré une large part de ses travaux à l'examen des projets budgétaires déposés par le Collège réuni (projet d'ajustement du budget 2020 : <u>B-49</u> et <u>B-50</u>; projet de budget 2021 : <u>B-51</u> et B<u>-52</u>; délibération budgétaire relative aux frais liés à la campagne de vaccination anti-Covid-19 : B-69).

Sans surprise, l'agenda des travaux législatifs de la commission au cours de la session 2020-2021 a été en partie dicté par la pandémie de Covid-19 : la commission a ainsi voté la confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux adoptés par le Collège réuni entre le 20 mars et le 20 juin 2020, pendant la première vague de la pandémie (B-55), et, au moment de la deuxième vague, a répondu favorablement à la demande du Collège réuni de se voir attribuer les pouvoirs spéciaux pour une nouvelle période, courant du 25 novembre 2020 au 24 janvier 2021 (B-56). Il est intéressant de noter que, malgré cette habilitation, le Collège réuni n'a pris aucun nouvel arrêté de pouvoirs spéciaux.

Deux propositions de résolution relatives à la fonction publique ont été validées par la commission : l'une portait sur l'uniformisation de la politique de recrutement des personnes ayant un passé judiciaire au sein des administrations et institutions bruxelloises (B-59) et l'autre sur l'allongement du congé pour décès accordé aux agents endeuillés par la perte d'un enfant (B-78). Ce dernier texte a été adopté à l'unanimité.

Les prestations familiales formaient l'objet de deux projets d'ordonnance adoptés par la commission. Le premier visait à corriger à la marge certains aspects du système mis en place par la Commission communautaire commune à la suite de la sixième réforme de l'État (B-73) et le second régissait la coopération entre les services d'inspection des différentes entités (B-84).

La commission a, en outre, entériné une proposition de résolution visant à favoriser les relations entre les enfants

et leurs parents en prison (<u>B-61</u>) et porté assentiment à deux accords de coopération (B-38 et B-46).

Comme au cours de la session précédente, c'est sur le système bruxellois de prestations familiales qu'a porté l'essentiel des questions parlementaires renvoyées à la commission au cours de la session 2020-2021 : cinq questions orales leur ont été dédiées, tandis qu'une interpellation concernait le compte général 2019 des services du Collège réuni.

# A.2.2.3. Commission spéciale consacrée à la gestion de la pandémie de Covid-19 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Collège réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale

Instituée lors des séances plénières des 16 et 17 juillet 2020, la commission spéciale avait pour mission d'évaluer la gestion de la première phase de la pandémie et d'en tirer des conclusions sous forme de recommandations.

Réunie du 25 septembre 2020 au 1er mars 2021, la commission a auditionné une soixantaine d'acteurs : les ministres concernés, un épidémiologiste, un constitutionnaliste, perspective.brussels, l'Observatoire de la santé et du social, la haute fonctionnaire, Bruxelles Prévention et Sécurité, la conférence des bourgmestres, Brulocalis, la Cocom, Iriscare, le secteur de la santé mentale, le secteur du handicap, le secteur du sans-abrisme, Actiris, finance&invest.brussels, hub. brussels, Bruxelles Économie et Emploi, Brupartners

(représentants patronaux et syndicaux), la fédération des CPAS, la fédération des services sociaux, trois directeurs d'hôpitaux, des associations de médecins généralistes, les représentants des maisons de repos, une représentante des usagers de maisons de repos, Médecins sans frontières, des représentants sectoriels des syndicats (hôpitaux et maison de repos), les mutuelles, la Société belge de gérontologie et de gériatrie et le comité consultatif de bioéthique.

Elle a ensuite, sur cette base, rédigé et adopté quelque 184 recommandations réparties en plusieurs volets :

- sécurité, coordination et pouvoirs locaux ;
- action sociale et santé;
- économie et emploi ;
- aspects transversaux.

L'ensemble de ses travaux (comptes rendus des auditions et recommandations – <u>A/325-B/62</u>) ont été consignés dans un rapport de plus de 1.000 pages adopté à l'unanimité de ses membres.



# B. LES STATISTIQUES DU TRAVAIL LÉGISLATIF

B.1. Les statistiques des projets et propositions déposés, adoptés, rejetés, retirés ou devenus sans objet

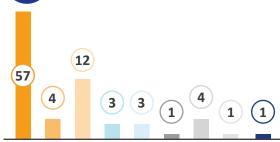
B.1.1. LE PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

# PROJETS ET PROPOSITIONS DÉPOSÉS



- Ommission des finances et des affaires générales
- Commission des affaires intérieures
- Commission de l'environnement et de l'énergie
- Commission de la mobilité
- Commission des affaires économiques et de l'emploi
- Commission de l'égalité des chances et des droits des femmes
- Commission du logement
- Commission du développement territorial
- Commission du budget et du compte
- Commission spéciale du règlement

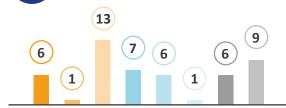
PROJETS ET PRO-POSITIONS ADOPTÉS



1 PROPOSITION RETIRÉE



49 PROPOSITIONS REJETÉES



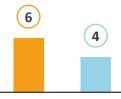
1 PROPOSITION DEVENUE SANS OBJET



### **PROJETS ET PROPOSITIONS DÉPOSÉS**



- Commission de la santé et de l'aide aux personnes
- Commission des affaires bicommunautaires générales
- PROJETS ET PROPOSITIONS ADOPTÉS

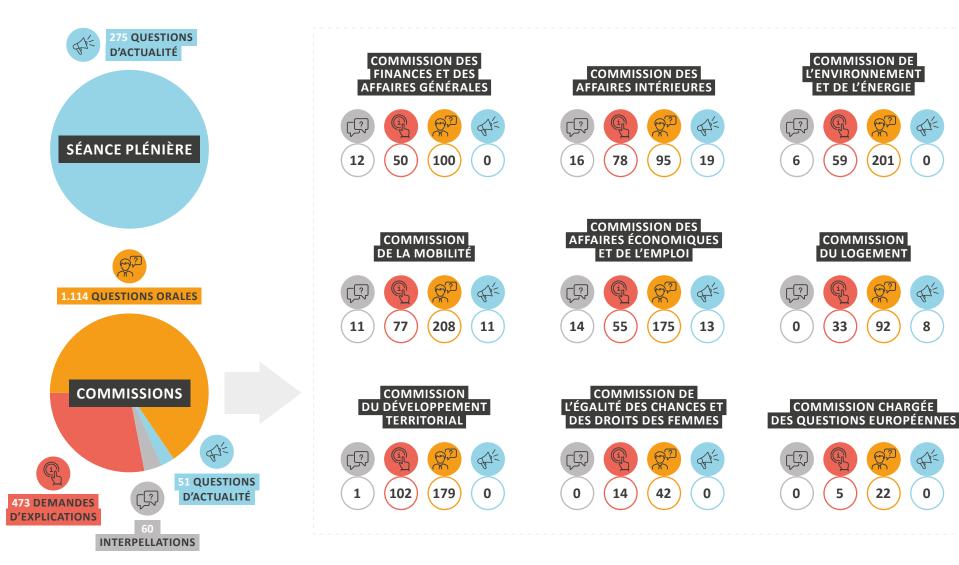


PROPOSITIONS REJETÉES, RETIRÉES OU DEVENUES SANS OBJET



### B.2. Les statistiques des interpellations, des demandes d'explications, des questions orales et des questions d'actualité développées

B.2.1. LE PARIEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

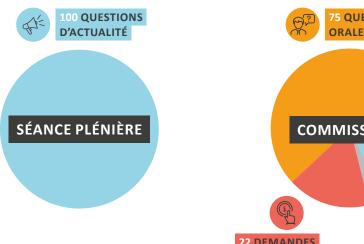


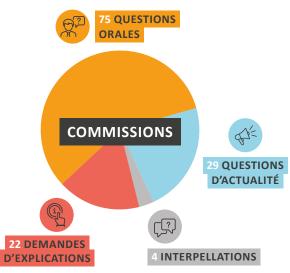
0

8

0

### B.2.2. L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE







# COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE L'AIDE AUX PERSONNES





22









# COMMISSION DES AFFAIRES BICOMMUNAUTAIRES GÉNÉRALES

















### B.3. Les statistiques des questions écrites répondues

B.3.1. LE PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



B.3.2. L'ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE





# C. LE BUDGET VOTÉ AU PARLEMENT

Lors des séances plénières du jeudi 17 et du vendredi 18 décembre 2020, les députés bruxellois ont discuté et voté les budgets de la Région et de la Commission communautaire commune (CCC) de l'année suivante.

Les **recettes totales** 2021 de la Région sont estimées à plus de cinq milliards d'euros (**5.245.538.000 EUR** pour être précis). Abstraction faite des opérations pour la gestion de la dette et des produits d'emprunts, les recettes 2021 diminuent de

205.355.000 EUR par rapport au budget initial 2020. Dans le budget initial 2021, les **dépenses totales** s'élèvent à **6.957.829.000 EUR** pour les **liquidations** et à **6.890.591.000 EUR** pour les **engagements**. Pour les liquidations, cela signifie une diminution de 879.189.000 EUR par rapport au budget initial 2020. Les crédits d'engagement diminuent quant à eux de 819.675.000 EUR.

### APERÇU DES BUDGETS 2016-2021 DE LA RÉGION

En euros x 1.000 / Consolidation de l'Agglomération incl. / endettement excl. / reproduction des budgets initiaux.

ANNÉE	RECETTES			DÉPENSES	
	IMPÔTS RÉGIONAUX	PART DE L'IPP	TOTAL (AUTRES INCL.)	LIQUIDATIONS	ENGAGEMENTS
2016	1.408.182	1.890.119	4.357.377	4.876.989	5.386.145
2017	1.351.806	1.956.259	4.571.505	4.908.786	5.619.433
2018	2.276.642	1.928.082	5.178.287	6.231.871	6.492.529
2019	2.331.655	2.000.754	5.956.227	6.710.546	6.655.673
2020	1.459.474	1.994.429	5.450.893	6.078.640	6.070.916
2021	1.378.867	2.046.358	5.245.538	6.957.829	6.890.591

# LE TRAVAIL LÉGISLATIF AU COURS DE LA SESSION

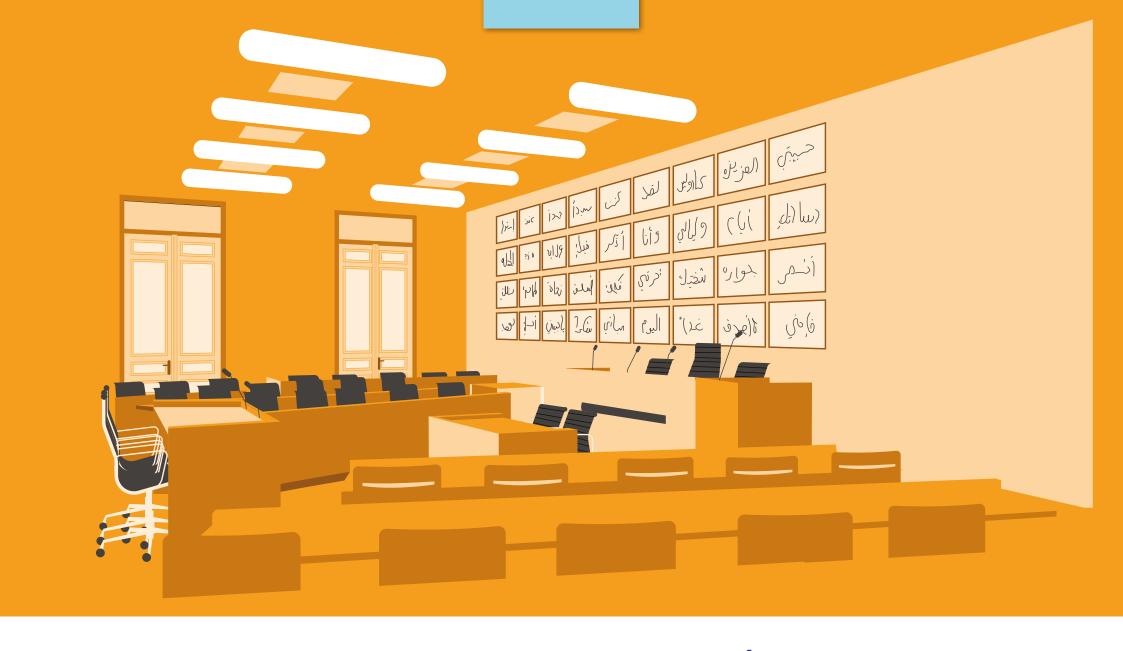
# APERÇU DES BUDGETS 2016-2021 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

En euros x 1.000.

	000	DÉPENSES		
ANNÉE	RECETTES	CRÉDITS DE LIQUIDATION	CRÉDITS D'ENGAGEMENT	
2016	1.271.398	1.290.576	1.293.641	
2017	1.267.479	1.292.708	1.273.592	
2018	1.292.426	1.329.473	1.331.137	
2019	1.358.004	1.417.798	1.418.498	
2020	1.421.167	1.483.282	1.475.220	
2021	1.525.470	1.611.558	1.609.597	



Sven Gatz, ministre des Finances et du Budget



# LE PARLEMENT, LIEU DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DE DÉBATS

Au cours de la session parlementaire précédente, plusieurs mesures importantes avaient été prises pour associer plus étroitement les citoyens aux réflexions et aux travaux parlementaires. L'année 2020-2021 a vu se concrétiser divers processus et initiatives visant à élargir la participation citoyenne. De nombreuses recommandations sont issues de ces processus.



# A. AUGMENTATION DU NOMBRE DE PÉTITIONS

Le droit de pétition est consacré par *l'article 28* de la Constitution « Chacun a le droit d'adresser aux autorités publiques des pétitions signées par une ou plusieurs personnes. ».

Depuis 2014 et la sixième réforme de l'État, le Parlement bruxellois est compétent pour modifier les modalités d'exercice du droit de pétition. Cette compétence a été mobilisée à deux reprises : une première fois en 2015-2016 et une seconde en 2019-2020.

### 1. LA RÉFORME DE 2015-2016

N'ayant reçu que 3 pétitions au cours des 15 sessions parlementaires précédentes, le Parlement bruxellois décide, en 2015-2016, de dynamiser la participation citoyenne en introduisant un nouvel article 30bis dans la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

Deux droits nouveaux sont conférés aux citoyens :

- le droit pour le pétitionnaire de recevoir une réponse dans les six mois ;
- le droit d'être entendu par le Parlement si la pétition recueille un certain nombre de signatures.

Une ordonnance fixe le seuil à **5.000 signatures** de personnes domiciliées en Région de Bruxelles-Capitale et âgées de 16 ans accomplis.

La réforme est entrée en vigueur le 24 septembre 2016.

### 2. LA RÉFORME DE 2019-2020

Aucune pétition n'ayant recueilli 5.000 signatures au cours des 3 sessions parlementaires qui ont suivi la première réforme, le Parlement décide, en 2019-2020, d'abaisser à **1.000 signatures** le seuil requis pour le dépôt d'une pétition(ce seuil est calqué sur celui requis pour les suggestions citoyennes demandant la constitution d'une commission délibérative).

Cette seconde réforme est entrée en vigueur le 10 août 2020.



### **3. BILAN DE LA SESSION 2020-2021**

Pendant que la réforme de 2019-2020 suivait son parcours parlementaire, une **pétition relative au CETA** (l'accord commercial entre l'Union européenne et le Canada) a recueilli 5.000 signatures et ses auteurs ont été auditionnés le 5 mars 2020 par la commission compétente, qui a publié un rapport (A-296).

La récente réforme a produit l'effet escompté : au cours de la session 2020-2021, **7 pétitions ont recueilli 1.000 signatures**, ont été déclarées recevables et ont été renvoyées en commission en vue d'une audition. Elles portent sur des sujets aussi variés que les abeilles mellifères (A-432), la consigne des canettes (A-433), le plan de relance post-Covid-19 (A-431), les plans d'aménagement directeur (A-350), les violences sexuelles faites aux femmes (A-434), les services de location de voitures avec chauffeur (A-387) ou la sauvegarde du jardin d'un immeuble classé (A-427). En outre, 2 pétitions signées par leur seul auteur ont été déposées, mais elles étaient irrecevables.

Le bilan est donc positif : en 9 mois, le Parlement bruxellois a reçu 9 pétitions, contre 4 au cours des 20 années précédentes.

# B. LES PREMIÈRES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES

(du 29 avril au 17 juillet 2021)

Initié lors de la session 2019-2020 en vue de rapprocher les citoyens des élus, ce processus de participation citoyenne s'est concrétisé lors de la session 2020-2021 au terme d'un long travail de réflexion et de préparation.

Deux thèmes ont été proposés pour faire l'objet des premières commissions délibératives du Parlement bruxellois. Pour rappel, ces commissions sont composées de **15 parlementaires** et de **45 citoyens** tirés au sort parmi les résidents bruxellois (quelle que soit leur nationalité) âgés de 16 ans et plus.

Le premier thème a été proposé par des parlementaires de la majorité et de l'opposition bruxelloise, qui souhaitaient organiser une commission délibérative sur les critères de déploiement de la 5G dans la Région de Bruxelles-Capitale. Une question d'actualité, qui préoccupe de nombreux Bruxelloises et Bruxellois.

### Le second thème a été proposé par les citoyens.

Il résulte d'une suggestion citoyenne, soutenue par 1.431 Bruxelloises et Bruxellois, et porte sur la mise à disposition de logements inoccupés pour les sans-abri.

Ces deux commissions délibératives ont rassemblé, pendant quatre week-ends, citoyens tirés au sort et parlementaires qui, après avoir entendu des experts, ont débattu et formulé ensemble des recommandations.

Dans les six à neuf mois, le Parlement bruxellois sera tenu d'y accorder un suivi (interpellation du ou des ministre(s) concerné(s), proposition de résolution ou d'ordonnance...) ou de publier une justification s'il n'y donne pas suite.

Les résultats seront présentés et débattus avec les citoyens ayant participé aux commissions délibératives.

# Commission délibérative sur le déploiement de la 5G

Cette commission visait à répondre à la question suivante : « La 5G (cinquième génération de réseaux mobiles) arrive en Belgique. Comment voulons-nous que la 5G soit implantée en Région de Bruxelles-Capitale, en tenant compte de l'environnement, de la santé, de l'économie, de l'emploi et des aspects technologiques ? »

45 Bruxelloises et Bruxellois (36 francophones et 9 néerlandophones) ont été tirés au sort pour rejoindre, lors de 6 séances de travail, les 15 députés de la commission de l'environnement et de l'énergie.



Le tirage au sort s'est effectué en deux temps : 10.000 Bruxellois, âgés de 16 ans ou plus, ont d'abord été tirés au sort sur base du registre national et invités à s'inscrire via la plateforme democratie.brussels. Un second tirage parmi les plus de 1.100 inscriptions s'est fait sur base des critères du règlement du Parlement (âge, sexe, langue...) et des statistiques de la Région, afin que la commission délibérative reflète autant que possible la population bruxelloise. Un critère supplémentaire relatif à la connexion internet a été ajouté, parce qu'au regard du sujet abordé, il était important de compter dans le panel à la fois des citoyens connectés à internet et des citoyens qui ne le sont pas.

Au terme de ses travaux, la commission délibérative a présenté **43 recommandations**, appelées ensuite à faire l'objet d'un suivi en commission de l'environnement et de la santé (voir le rapport A-382).







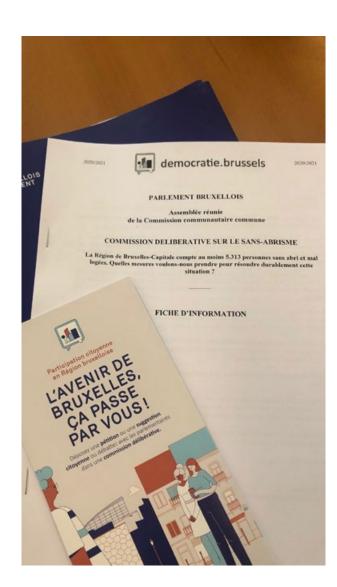
# Commission délibérative sur le sans-abrisme

Cette commission visait à répondre à la question suivante : « La Région de Bruxelles-Capitale compte au moins 5.313 personnes sans abri et mal logées. Quelles mesures voulons-nous prendre pour résoudre durablement cette situation ? ».

23 Bruxelloises et 22 Bruxellois (36 francophones et 9 néerlandophones) ont été tirés au sort pour rejoindre, lors de 6 séances de travail, les 15 députés de la Commission de la santé et de l'aide aux personnes de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Le tirage au sort s'est effectué en deux temps : 10.000 Bruxellois, âgés de 16 ans ou plus, ont d'abord été tirés au sort sur base du registre national et invités à s'inscrire via la plateforme democratie.brussels. Un second tirage parmi les près de 900 inscriptions s'est fait sur base des critères du règlement du Parlement (âge, sexe, langue...) et des statistiques de la Région, afin que la commission délibérative reflète autant que possible la population bruxelloise. Un critère supplémentaire relatif au rapport au logement des participants (propriétaire / locataire / ni l'un ni l'autre) a été ajouté.

Au terme de ses travaux, la commission délibérative a présenté **97 recommandations**, appelées ensuite à faire l'objet d'un suivi en commission de la santé et de l'aide aux personnes de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (voir le rapport B-86).



### Rachid Madrane, président du Parlement :

« Le Parlement bruxellois se lance avec les commissions délibératives dans une expérience inédite qui permet aux Bruxelloises et aux Bruxellois d'être activement impliqués dans les débats parlementaires. C'est une manière de revivifier les pratiques démocratiques et de réaffirmer que les citoyens sont des acteurs permanents. Et il s'est avéré, lors des deux commissions délibératives, qu'il est effectivement très fructueux de mettre la créativité des Bruxelloises et Bruxellois à contribution pour aborder des problématiques qui touchent à la vie de notre Région, aussi complexes soient-elles. »



# C. UNE NOUVELLE PLATEFORME PARTICIPATIVE : DEMOCRATIE.BRUSSELS

Le **mercredi 3 mars 2021**, les assemblées du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB) et du Parlement francophone bruxellois (PFB) ont lancé la plateforme participative **democratie.brussels**.

Il s'agit d'un nouvel outil pour faciliter aux Bruxelloises et Bruxellois l'accès aux processus de démocratie participative que sont les pétitions et les commissions délibératives. La plateforme permet de déposer au Parlement des pétitions et des propositions de thématiques à débattre (les « suggestions citoyennes » qui pourront donner lieu à des commissions délibératives), de signer ces pétitions et ces propositions et d'en suivre la progression.

Une campagne plus large a été menée à l'occasion du lancement de **democratie.brussels**. Des flyers et des affiches ont été largement diffusés, notamment auprès du secteur associatif et plusieurs capsules vidéo didactiques détaillant les différents processus participatifs ont été créées et diffusées sur les réseaux sociaux.

Téléchargez le communiqué de presse, les allocutions des présidents du PRB et PFB, un dépliant et une fiche d'information sur les nouveaux processus participatifs ou retrouvez les capsules vidéo sur **democratie.brussels/pages/tools**.





# D. LES ASSISES DE LUTTE CONTRE LE RACISME

(du 29 avril au 9 novembre 2021)

Quarante ans après le vote de la loi visant à réprimer le racisme et la xénophobie et 20 ans après la conférence de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, les discriminations et le racisme continuent à miner notre société.

C'est pourquoi, à l'initiative du président, Rachid Madrane, le Parlement bruxellois a décidé de se saisir de cette question en organisant des « Assises de lutte contre le racisme », sous toutes ses formes.

Les associations compétentes en matière de lutte contre le racisme, les pouvoirs publics, des représentants des secteurs publics et privés, ainsi que des experts ont été invités à débattre, ensemble, de la situation en Région bruxelloise et des solutions possibles. Les discriminations raciales subies par les Bruxelloises et Bruxellois, dans toute leur diversité, que ce soient la xénophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie, l'afrophobie ou encore l'asiaphobie ont été abordées.

L'objectif de ces Assises est de faire l'inventaire des discriminations auxquelles de trop nombreux Bruxelloises et Bruxellois sont encore confrontés en raison de leur origine ethnique, de leur nationalité, de leur culture ou de leur religion, et de formuler des recommandations pour les combattre.

Le 29 avril 2021, le président Rachid Madrane et le premier vice-président Guy Vanhengel ont ouvert les travaux.

De mai à juillet, **six panels de discussion** ont été organisés. Rassemblant l'ensemble des parties

prenantes, ces panels se sont penchés sur les thématiques suivantes, liées aux travaux de commissions permanentes du Parlement bruxellois :

- Économie, emploi et fonction publique
- Logement
- Prévention et sécurité
- Social, santé et accès aux services
- Mobilité, urbanisme et aménagement du territoire
- Statistiques, données, études et objectivation des constats

Lors de la séance de travail du jeudi 21 octobre en matinée, un compte-rendu des discussions et des premières pistes de recommandations formulées dans chacune de ces matières a été fait en plénière.

Les acteurs de la société civile (académiques, institutionnels, associatifs) ont réagi à ces pistes de recommandations lors de la séance plénière du 9 novembre 2021.

Les recommandations seront ensuite transmises à la Commission de l'égalité des chances pour être harmonisées, avant d'être votées.

Ces recommandations seront ensuite transmises au Gouvernement pour être intégrées au plan régional de lutte contre le racisme, piloté par la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité des Chances, Nawal Ben Hamou. Ce plan mettra à contribution l'ensemble des membres du Gouvernement bruxellois et s'inscrira dans le plan interfédéral de lutte contre le racisme.



L'ensemble des documents relatifs à ces Assises de lutte contre le Racisme sont accessibles sur **www.parlement.brussels/assises-de-lutte-contre-racisme**.

Les Assises ont été transmises via **la chaîne YouTube du Parlement**. Elles ont ainsi pu être suivies en direct ou en différé.

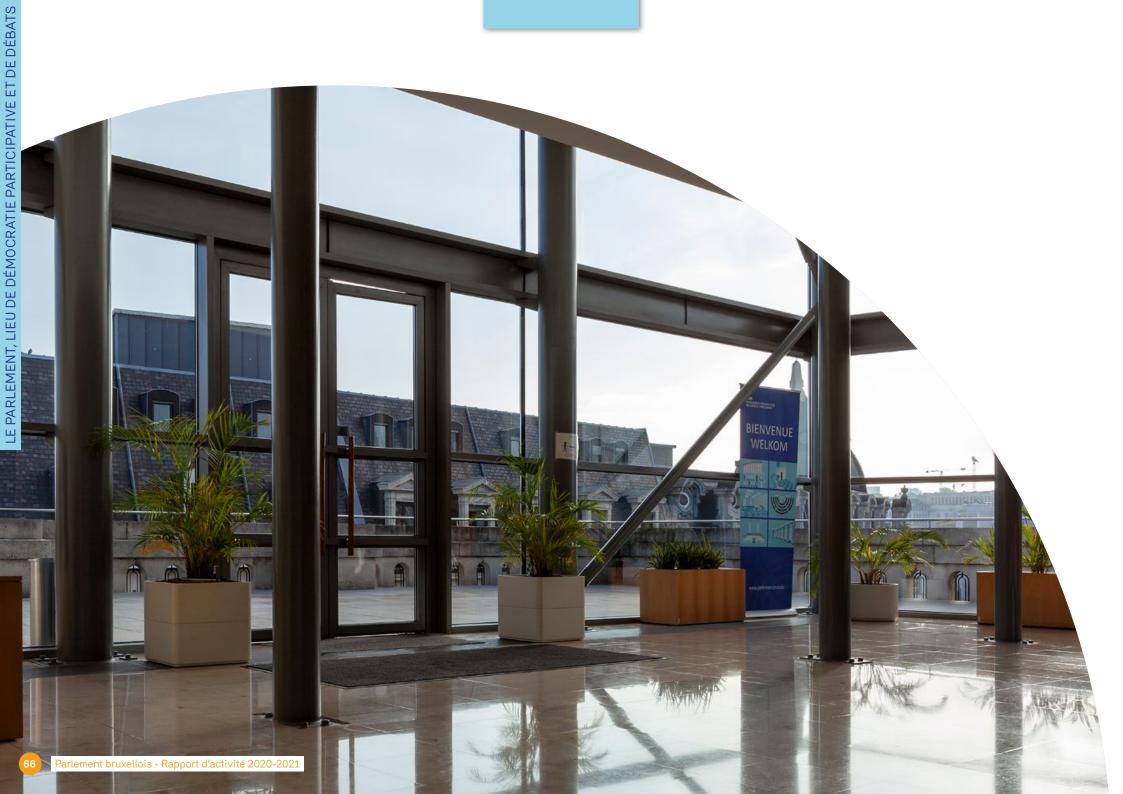


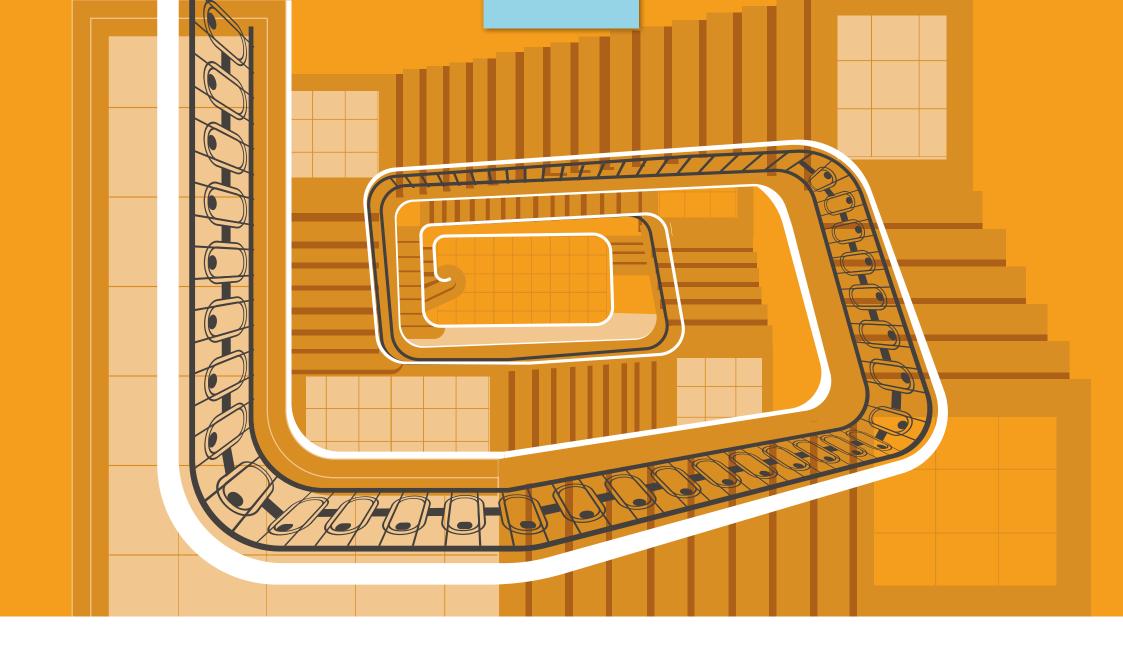
### Rachid Madrane, président du Parlement bruxellois :

« Nous devons veiller chaque jour à ce que chacune et chacun puisse trouver sa place et s'épanouir dans la petite ville-monde qu'est Bruxelles, sans être en butte aux discriminations. Notre Assemblée est par essence le lieu du débat démocratique : à ce titre, elle a évidemment vocation à être ouverte sur la société et en prise avec les questions brûlantes qui se posent à nous. »

### Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État chargée de l'Égalité des chances :

« Bruxelles, ce sont 184 nationalités qui se côtoient tous les jours. Cette diversité fonde aussi la richesse de notre Capitale. Toutefois, cette multiculturalité est encore trop souvent synonyme de préjugés et/ou de discriminations. Les Assises contre le racisme, c'est l'occasion d'avancer collectivement avec les parlementaires et le monde associatif sur l'un des enjeux de la législature : la lutte contre le racisme sous toutes ses formes. Je me réjouis du lancement des Assises dont les recommandations seront autant de fils conducteurs du futur plan bruxellois de lutte contre le racisme. »





# LE PARLEMENT COMMUNIQUE

# A. LE SITE INTERNET DU PARLEMENT

www.parlement.brussels

Le site Internet du Parlement bruxellois reste la première source d'informations sur le fonctionnement et la composition du Parlement et la source de données en matière législative.

Au cours de l'année écoulée, il y a eu **51.558 UTILISATEURS BELGES UNIQUES**.



La durée moyenne de chaque visite était de **3 MIN 25 SEC**.

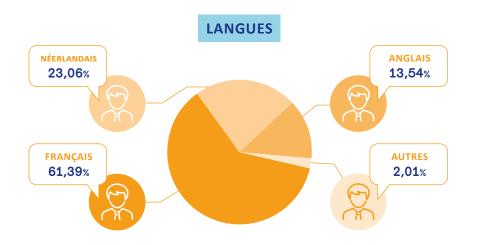


Les internautes belges ont consulté plus de 463.000 PAGES DU SITE.

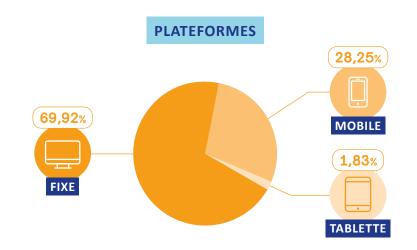


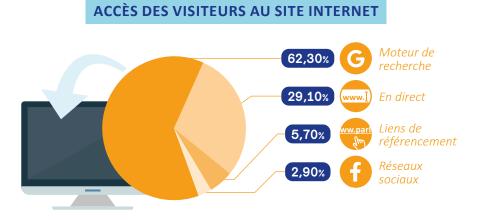
NoteBook Pro

### Site Internet (1/11/2020 au 31/10/2021)









# B. LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le Parlement bruxellois est présent sur YouTube, Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn. Les réseaux sociaux permettent d'aller chercher de nouvelles audiences et de diffuser des contenus tantôt informatifs tantôt ludiques, avec des formats courts et adaptés.

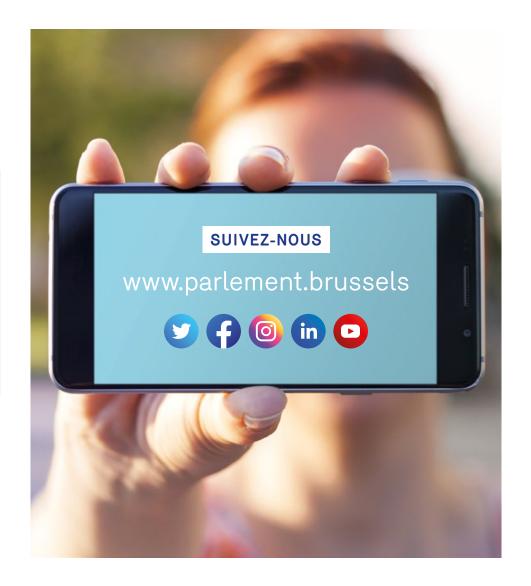
Ces réseaux attirent un public âgé entre 30 et 50 ans (Instagram est un peu plus jeune), à 85% bruxellois et équilibré au niveau du genre (F/H). Chaque réseau s'est spécialisé et le contenu est adapté au public qui le consulte :

- **Youtube :** retransmission en direct de l'ensemble des travaux parlementaires (séances plénières et commissions) et contenus événementiels ou pédagogiques, plusieurs publications par semaine ;
- **Twitter :** contenu législatif avec le tableau des travaux de la semaine et les ordres du jour des commissions et séances plénières, publication quotidienne ;
- Facebook : contenu événementiel avec un résumé de la semaine, les albums photos et vidéos des événements, publication hebdomadaire ;
- **Instagram**: contenu événementiel (photos) ou pédagogique (story), 1 à 2 publications par mois ;
- Linkedin: offres d'emploi principalement, 1 publication par mois.

La tenue des réunions législatives en mode mixte (visio-conférence et présentiel) a augmenté l'audience sur la chaîne YouTube du Parlement. Cette chaîne (parlement. brussels) regroupe désormais les retransmissions des séances plénières et des commissions (en direct, puis sous forme d'archives), ainsi que les événements qui émaillent la vie du Parlement.

Les réseaux sociaux restent le premier point de contact avec les différentes audiences grâce notamment à la diffusion des agendas, ordres du jour et événements.

La communication autour des commissions délibératives a été renforcée par la création de comptes « democratie.brussels » sur Facebook et Instagram.



### Réseaux sociaux (1/11/2020 au 31/10/2021)



< 2014

**1.630** abonnés (+21%) **772.036** vues (+23%)

Meilleur mois:
mars 2021
129.000 vues



< 2016

**2.200** abonnés (+10%) **35.279** personnes atteintes (-53%)

Meilleur mois : mai 2021
7.397 personnes atteintes



< 2016

**4.922** abonnés (+13%) **34.943** vues (+3%)

Meilleur mois : juillet 2021 5.578 vues



< 2015

603 abonnés (+18%)



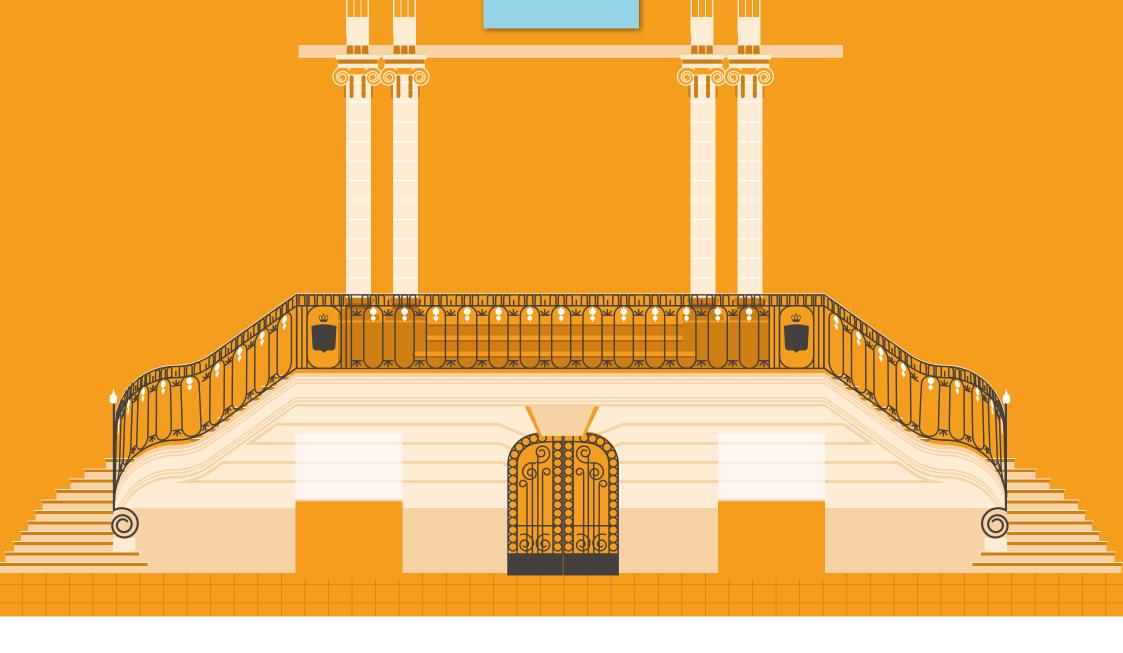
< 2020 (NOUVELLE CHAÎNE)

**739** abonnés (+181%) **68.081** vues

Meilleur mois : octobre 2021
8.241 vues







# LE PARLEMENT ACCUEILLE, INFORME ET ORGANISE

## A. LES VISITES GUIDÉES

En raison de la pandémie de Covid-19, les visites guidées ont été suspendues pendant la session parlementaire 2020-2021.

En temps normal, le Parlement bruxellois organise sur rendez-vous préalable des visites pour des groupes scolaires, des groupes d'étudiants ou d'adultes, accompagnées d'un exposé introductif, de la projection d'un film et de « questions-réponses », avec la possibilité également de dialoguer avec des parlementaires.

Pour assister à une séance plénière (en principe, le vendredi) ou à une séance de commission, consultez l'agenda sur le site www.parlement.brussels, et rendezvous dans les locaux du Parlement bruxellois, rue du Lombard 69, muni d'une pièce d'identité.

Pour plus d'informations, adressez-vous au service Communication et Relations extérieures, par courriel à **communication@parlement.brussels** ou par téléphone au numéro **02 549 62 04**. Le jeudi 17 juin 2021, une visite en visioconférence a été organisée par le service Communication et Relations extérieures avec des étudiants en travail social de ODISEE Brussel.

Les députés Juan Benjumea Moreno (Groen), Els Rochette (one.brussels-Vooruit) et Khadija Zamouri (Open Vld) y ont participé.



## B. LE JEU DE RÔLE « DEMOCRACITY »

En raison de la pandémie de Covid-19, les sessions du jeu de rôle « Democracity », qui avaient été planifiées pour l'année parlementaire 2020-2021, ont été annulées.

« Democracity » est un jeu de rôle éducatif destiné aux élèves de 11 à 15 ans. Les jeunes « parlementaires » construisent ensemble, par le biais de la concertation et de l'argumentation, leur ville idéale. Un vote en séance plénière suit la discussion en commission.

Pour 2021-2022, 35 nouvelles sessions (18 en français et 17 en néerlandais) avaient été planifiées. Plusieurs d'entre elles ont malheureusement dû être à nouveau annulées ou reportées.

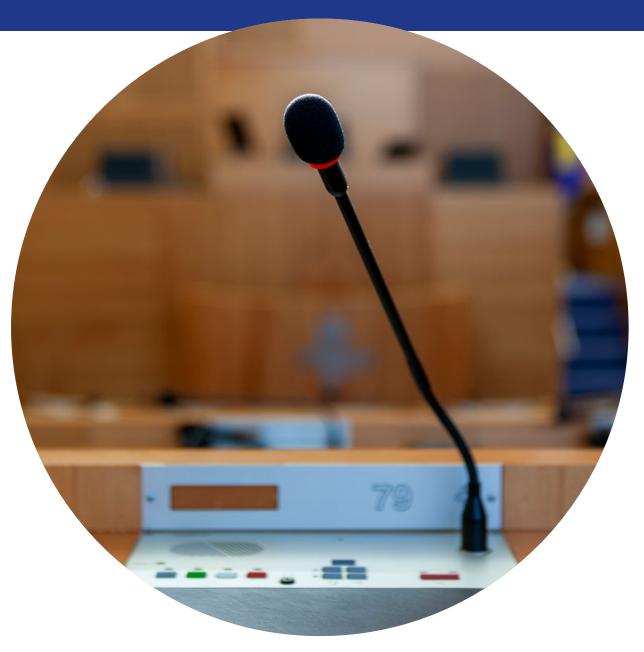


## C. « REPORTERS AU PARLEMENT »

En raison de la pandémie de Covid-19, les ateliers « Reporters au Parlement » ont été annulés pendant la session parlementaire 2020-2021.

L'activité « Reporters au Parlement » est développée en collaboration avec le musée BelVue. Cet atelier consiste en l'interview d'un parlementaire bruxellois par une classe, divisée en sous-groupes. Les élèves montent ensuite un reportage vidéo au musée BelVue. Cette activité est accessible aux élèves dès 15 ans (à partir de la 4° année du secondaire).

Les ateliers « Reporters au Parlement » se déroulent uniquement le vendredi. Les prochaines dates proposées aux écoles se trouvent sur le site du musée BelVue, qui gère les inscriptions : **www.belvue.be/fr/node/499**.



# D. AUTRES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ORGANISÉES PAR LE PARLEMENT

(ou en collaboration avec d'autres organisations)

En raison de la pandémie de Covid-19, la plupart des activités d'éducation à la citoyenneté planifiées ont été annulées pendant la session parlementaire 2020-2021.

Plusieurs activités planifiées en octobre et novembre 2021 ont été reportées en 2022. Il s'agit notamment du spectacle « La Belgique expliquée aux Bruxellois » de Pierre Mathues et de la seconde édition du Jeugd Parlement Jeunesse (JPJ), qui devait se tenir sur le thème « Réorganiser l'espace public bruxellois pour le rendre plus inclusif et ouvert à la diversité : une bonne idée? ».

De nouvelles dates ont été proposées aux écoles : voir **www.parlement.brussels/pour-les-ecoles-associations**.

### Concours d'éloquence Publiq

30 juin 2021

Le Parlement bruxellois a accueilli, le mercredi 30 juin 2021, <u>la finale de Publiq, premier concours d'éloquence national</u> réunissant huit jeunes finalistes, francophones et néerlandophones, âgés de 18 à 26 ans.

Publiq est co-organisé par <u>CIVIX</u>, le <u>Jeugd Parlement</u> <u>Jeunesse (JPJ)</u> et le Parlement bruxellois.

Ce concours propose à des jeunes belges francophones et néerlandophones de débattre ensemble sur des thèmes fondamentaux pour la société. Il permet de rapprocher des jeunes de tout le pays pour qu'ils s'expriment sur des sujets qui les touchent. Suite à la réception de 172 candidatures, 40 francophones et 30 néerlandophones ont été sélectionnés pour participer aux demi-finales. En raison de la pandémie, ces demi-finales se sont tenues en mars 2021 en dehors du Parlement. À leur issue, 8 finalistes ont été retenus. Ils ont bénéficié de coaching personnalisé et en ligne.

Lors de la finale au Parlement, ces finalistes ont dû défendre leurs idées en duos bilingues, composés par tirage au sort, sur le thème : « Les Belges se comprennent-ils? ».

Le but de cette finale était d'associer de la plus belle manière le français et le néerlandais. Toutes les formes d'éloquence (slam, plaidoirie, stand up...) étaient possibles.

Les mesures sanitaires ne permettant pas encore d'accueillir du public, la finale a pu être suivie en direct sur la chaîne YouTube ou la page Facebook du Parlement.

Suivez la finale du concours d'éloquence Publiq : www.parlement.brussels/suivez-en-direct-la-finaledu-concours-deloquence-publiq

Le duo gagnant de cette première édition : Sarah Lélé et Aïssatou Cissée. Sarah a également remporté le prix pour la meilleure prestation solo francophone. Manu Diericx a quant à lui remporté le prix pour la meilleure prestation solo néerlandophone.







## E. LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE PARLEMENT

(ou en collaboration avec d'autres organisations)

En septembre 2020, le Bureau du Parlement bruxellois a décidé de maintenir l'interdiction d'organiser des activités ou des concerts au sein du Parlement vu l'évolution de la pandémie de Covid-19 en Région bruxelloise.

Suite à cette décision, certaines activités déjà planifiées ont été annulées et d'autres se sont déroulées en visio-conférence ou ont été remplacées par des messages vidéo publiés sur le site internet et les réseaux sociaux du Parlement bruxellois.

Nouvel An 2021

La traditionnelle réception de Nouvel An ayant été annulée en raison de la pandémie de Covid-19, le président Rachid Madrane et le premier vice-président Guy Vanhengel ont néanmoins souhaité transmettre leurs vœux aux Bruxelloises et aux Bruxellois pour 2021 par le biais du site internet et des réseaux sociaux du Parlement bruxellois :

### Journée internationale des droits des femmes

### 8 mars 2021

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Parlement bruxellois a hissé le drapeau violet pour réaffirmer son souci de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Le violet, mélange de rose et de bleu, est depuis l'époque des suffragettes la couleur de la lutte pour l'égalité des genres.

Cette journée est l'occasion d'informer et de sensibiliser sur les inégalités et les discriminations que les femmes vivent encore aujourd'hui, y compris en Belgique : inégalités financières, sous-représentation dans les instances de décision, violences, harcèlement, invisibilisation... Les sujets de préoccupation ne manquent pas et la pandémie a encore exacerbé les inégalités de genres dans quasiment tous les domaines de la vie.

Les parlements sont des lieux où s'élaborent les cadres de la société de demain. Avec le concours de la société civile et de toutes les organisations qui œuvrent en faveur de l'égalité des droits pour tous, les difficultés et les injustices qui perdurent envers les femmes doivent pouvoir y être rapportées et corrigées.

Au début de la législature 2019-2020, l'ancien Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est devenu une commission permanente à part entière. Ceci lui confère une compétence législative et un pouvoir de contrôle sur les ministres et secrétaires d'État. En effet, les questions qui touchent aux droits des femmes ne sont pas des préoccupations de second ordre. Mais l'égalité entre les femmes et les hommes ne se joue pas que là. Chaque décision politique doit être pensée de façon à bénéficier, de façon égale, à toutes les citoyennes et à tous les citoyens.

Le Parlement bruxellois s'engage à être vigilant afin de faire de Bruxelles une région toujours plus inclusive.



## Le Parlement marque son soutien à la cause des LGTBQI+

3 mai & 23 juin 2021

### Pour Rachid Madrane:

« Il est important de faire de Bruxelles une région toujours plus inclusive, qui intègre au mieux la diversité sexuelle et la diversité de genre. C'est pourquoi le Parlement a transformé en début de législature son "Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femme" en une Commission à part entière, la 'Commission pour l'égalité des chances et les droits des femmes'. Les questions qui touchent à l'égalité des genres -dans leur diversité- ne sont pas des préoccupations de second ordre. »

Au mois de mai, le Parlement bruxellois marque habituellement son soutien à la **Belgian Pride** en accueillant les associations actives dans la défense des droits des personnes LGTBQI+ et en hissant avec elles les couleurs de l'arc-en-ciel. La situation sanitaire a contraint cette année le Parlement bruxellois à revoir l'échelle de cet événement. Le **3 mai 2021**, le président, Rachid Madrane, a néanmoins reçu Laurent Mallet, président de la Belgian Pride, Rachael Moore, coordinatrice de la Belgian Pride et Jean-François Cannoot, coordinateur de <u>RainbowHouse</u> pour réaffirmer le souci du Parlement de faire de la Région de Bruxelles-Capitale une région de la diversité, de l'inclusion et de la solidarité, soucieuse des droits et du bien-être des personnes LGTBQI+.



Au début du mois de mars 2020, le Parlement avait également hissé le drapeau arc-en-ciel pour marquer son refus sans appel des violences homophobes suite au meurtre d'un jeune homme à Beveren.

Le 23 juin 2021, alors que le Parlement hongrois avait adopté une série d'amendements discriminatoires à l'encontre des personnes LGBTQI+, le Parlement bruxellois a également hissé le drapeau arc-en-ciel pour réaffirmer son constant souci de promouvoir et de défendre l'inclusion, la dignité humaine et l'égalité de toutes et tous, autant de valeurs qui fondent le projet européen.

### Fête de l'Iris

### 8 mai 2021

La Région de Bruxelles-Capitale a fêté **le samedi 8 mai 2021**, son 32<sup>e</sup> anniversaire.

Pour la deuxième année consécutive, en raison de la pandémie, le Parlement bruxellois n'a pas pu ouvrir ses portes aux Bruxelloises et aux Bruxellois, comme il le fait d'habitude, pour fêter avec eux cet anniversaire.

Le président du Parlement, **Rachid Madrane**, le premier vice-président, **Guy Vanhengel** et le ministre-président de la Région bruxelloise, **Rudi Vervoort**, ont cependant tenu à adresser **un message de soutien et de solidarité à toutes les Bruxelloises et Bruxellois** qui, depuis plus d'un an, faisaient courageusement face à cette crise sans précédent.

**Blanche** et **Daan** se sont joints à eux pour souhaiter aux Bruxellois, en musique, une belle et joyeuse fête de l'Iris.

Regardez la vidéo sur : www.parlement.brussels/bonne-fete-de-liris

### Campagne:

« Faire de Bruxelles-Capitale une région de commerce équitable. »

12 mai 2021

Le 12 mai 2021, le Parlement a accueilli des représentants de la plateforme du Commerce équitable en Région de Bruxelles-Capitale pour le lancement de la campagne « Faire de Bruxelles-Capitale, une région de commerce équitable » menée avec le soutien du ministre-président de la Région bruxelloise, Rudi Vervoort, du secrétaire d'État aux Relations internationales et au Commerce extérieur, Pascal Smet, et de la ministre fédérale de la Coopération au développement, Meryame Kitir.

La plateforme du Commerce équitable en Région de Bruxelles-Capitale réunit les « Communes du commerce équitable », le Trade for Development Centre, la Fédération belge du commerce équitable (BFTF), Brussels International, hub.brussels, plusieurs administrations communales et des membres du milieu associatif. Elle ambitionne de faire de notre Région un acteur du développement durable, solidaire et équitable sur son territoire.

Samuel Poos du Trade for Development Center d'Enabel et Caroline Laroye de Oxfam-Magasins du Monde, qui coordonnent la plateforme du commerce équitable

> en Région de Bruxelles-Capitale, ont présenté la campagne et ses objectifs aux député(e)s bruxellois(e)s, au travers d'une vidéo diffusée à cette occasion sur la chaîne YouTube du Parlement.

> Conformément à la déclaration du Gouvernement régional bruxellois, le Parlement, à l'instar d'autres acteurs bruxellois, a pour ambition de s'inscrire dans une démarche concrète de soutien au commerce équitable.

## Hommage aux victimes des inondations

### 20 juillet 2021

Lors de sa dernière séance plénière, le Parlement bruxellois a rendu hommage aux victimes des terribles inondations qui se sont abattues sur le pays au mois de juillet.

Les membres de l'assemblée se sont recueillis quelques instants en hommage aux personnes disparues, à leurs familles et à leurs proches.

Le mardi 20 juillet, tous les drapeaux du Parlement ont été mis en berne et une minute de silence s'est tenue sur le coup de midi à l'occasion de la journée de deuil national.



### « Heritage Days »

### 18 & 19 septembre 202°

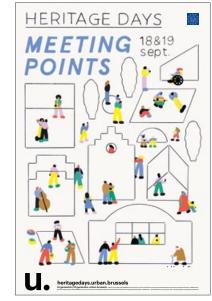
À l'occasion des Heritage Days (anciennement Journées du Patrimoine), le Parlement a rouvert ses portes au public, les **18 et 19 septembre 2021**.

Environ 570 personnes ont été accueillies tout au long du week-end.

Le Parlement a renoué ainsi avec sa vocation à être un de ces lieux de rencontres et d'échanges que cette 33e édition souhaitait mettre à l'honneur avec la thématique « Meeting Points ».

En petits groupes et sur inscription préalable, les visiteurs ont été guidés au travers de l'hémicycle du Parlement, de ses salles de commission, de la salle des glaces et des salons historiques de l'ancien palais du gouverneur de la province du Brabant.

Pendant ces deux jours, le Parlement bruxellois a également accueilli l'exposition « Traces » (voir plus loin) que les visiteurs ont pu découvrir à l'issue de leur parcours.





## Exposition « Traces » au Parlement

### du 13 au 19 septembre 2021

Le Parlement bruxellois a accueilli, du 13 au 19 septembre 2021, l'exposition « Traces » (www.tracescovid.be).

Témoignage bouleversant sur la première vague de la crise du Covid-19, cette exposition de photographies a proposé de très beaux **portraits des soignants des hôpitaux Iris Sud de Bruxelles**, réalisés par le photographe Gaël Turine, avec la retranscription de leur parole, par l'écrivaine Caroline Lamarche.

Pour Rachid Madrane, président du Parlement : « Il était important que cette exposition puisse être accueillie dans notre Parlement, pour témoigner de notre reconnaissance à ceux qui étaient alors et sont toujours aujourd'hui en première ligne. »







## Concerts en collaboration avec le Conservatoire Royal de Bruxelles

### 7 & 20 octobre 2021

La salle des glaces a été mise à disposition de l'ASBL 'Les spectacles du Conservatoire' pour y organiser des concerts le **7 octobre ('Passions')** et **20 octobre ('Les plaisirs nomades')** 2021.

'Passions', le 7 octobre 2021, était le premier concert à nouveau organisé au Parlement depuis la survenue de la pandémie de Covid-19 en mars 2020.

## F. LES PUBLICATIONS

Le rapport d'activité 2019-2020 du Parlement bruxellois (*Les activités* **2019-2020 du Parlement bruxellois**) a été publié en janvier 2021.

Dans le cadre de la campagne lancée à l'occasion des premières commissions délibératives et de la mise en ligne de la plateforme participative **democratie.brussels**, des flyers ont été réalisés et largement diffusés, notamment auprès du secteur associatif.



Toutes les publications (bilingues ou trilingues) sont à la disposition du public et peuvent être obtenues sur simple demande auprès du **service Communication et Relations extérieures**.

Elles peuvent également être consultées et/ou téléchargées via le site internet : parlement.brussels/publications.



## G. LES OCCUPATIONS DES SALLES



## G.1. Occupations pour des activités du Parlement bruxellois

Date et heures	Activité	Salle
<b>29 avril 2021 •</b> 9h30 à 13h	PRB - Assises de lutte contre le racisme (séance inaugurale)	Hémicycle
<b>29 avril 2021 •</b> 18h	PRB - Commission délibérative « Les modalités de déploiement de la 5G en Région bruxelloise » (lancement)	Hémicycle et salle des glaces
<b>2, 15, 16 mai et 29 mai 2021 •</b> 9h30 à 17h	PRB - Commission délibérative « Les modalités de déploiement de la 5G en Région bruxelloise »	Hémicycle, salle de commission 201 et salle des glaces
11 mai, 20 mai, 2 juin, 14 juin et 22 juin, 1er juillet, 7 juillet, 15 juillet 2021	PRB - Assises de lutte contre le racisme (panels)	Hémicycle
<b>5 juin 2021 •</b> 9h30 à 13h	PRB - Commission délibérative sur « Les modalités de déploiement de la 5G en Région bruxelloise » (clôture)	Hémicycle, salle de commission 201 et salle des glaces
<b>24 juin 2021 •</b> 18h	PRB - Commission délibérative « Le sans-abrisme et le mal-logement en Région bruxelloise » (lancement)	Hémicycle et salle des glaces
<b>30 juin 2021 •</b> 13h à 21h30	PRB - Finale du concours d'éloquence Publiq	Hémicycle
<b>26 juin, 3, 4, 10 juillet •</b> 9h30 à 17h	PRB - Commission délibérative « Le sans-abrisme et le mal-logement en Région bruxelloise »	Hémicycle, salle de commission 201 et salle des glaces
<b>17 juillet 2021 •</b> 9h30 à 13h	PRB - Commission délibérative « Le sans-abrisme et le mal-logement en Région bruxelloise » (clôture)	Hémicycle
<b>13 au 19 septembre 2021 •</b> 9h à 16h	PRB - Exposition « Traces »	Salle des glaces et grand salon
<b>18 et 19 septembre 2021</b> • 10h à 18h	PRB - « Heritage Days » – Visites guidées	Parcours bâtiment
<b>7 et 20 octobre 2021 •</b> 19h	PRB - Conservatoire royal de Bruxelles-Concert	Salle des glaces
<b>21 octobre et 9 novembre 2021 •</b> 9h30	PRB - Assises de lutte contre le racisme (rapport des panels)	Hémicycle

### G.2. Occupations pour des activités de groupes politiques ou de membres du gouvernement

Date et heures	Activité	Salle
<b>23 septembre 2021 •</b> 9h	Groupe Ecolo - Colloque sur la surdité	Hémicycle et salle des glaces
<b>25 et 26 septembre 2021 •</b> 8h30 et 10h	Ministre Sven Gatz - Journée bruxelloise du multilinguisme	Hémicycle et salle de commissions
<b>28 septembre 2021 •</b> 19h	Groupe N-VA - Présentation du roman du président honoraire du groupe, Johan Van Den Driessche	Hémicycle
<b>6 octobre 2021 •</b> 15h	Secrétaire d'État Barbara Trachte - Nouveau Plan régional pour l'innovation 2021-2027	Hémicycle et salle des glaces
<b>14 octobre 2021 •</b> 9h	Groupe cdH - Journée d'étude consacrée à l'entrepreneuriat féminin	Hémicycle
<b>19 octobre 2021 •</b> 9h30	Groupe one.brussels-Vooruit - Rencontre avec des victimes de violences policières	Salle polyvalente



## G.3. Occupations par le PFB et le RVG

Date et heures	Activité	Salle
<b>12 janvier 2021 •</b> 13h	PFB - Troisième conférence sur la démocratie à l'horizon 2030	Hémicycle
<b>22 mars 2021 •</b> 13h	PFB - Quatrième conférence sur la démocratie à l'horizon 2030	En visio-conférence
<b>21 avril 2021 •</b> 17h30	PFB - Concours de joutes verbales « Du banc du Parlement »	En visio-conférence
<b>21 mai 2021 •</b> 13h	PFB - Finale du concours de joutes verbales « Du banc du Parlement »	Hémicycle
10 juillet 2021	RVG - Fête de la Communauté flamande	Salle des glaces, salons et jardins
<b>30 septembre 2021 •</b> 18h	PFB - Commission délibérative « Le rôle des citoyens en temps de crise » (lancement)	Hémicycle et salle des glaces
<b>3, 9, 10, 17 octobre 2021 •</b> 9h30 à 17h	PFB - Commission délibérative « Le rôle des citoyens en temps de crise »	Hémicycle, salle de commission 201 et salle des glaces
<b>24 octobre 2021 •</b> 9h à 13h	PFB - Commission délibérative « Le rôle des citoyens en temps de crise » (clôture)	Hémicycle

## G.4. Occupations par des tiers

Date et heures	Activité	Salle
<b>21 octobre 2021</b> • 16h à 19h	VUB - Brussels Diplomatic Academy	Salle des glaces
<b>26 octobre 2021</b> • 9h30 à 14h	Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et Chambre de Commerce et d'industrie Belgique-Vietnam – « Table ronde sur l'autonomisation économique des femmes »	Salle des glaces



## LE PARLEMENT SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

## A. L'ACCUEIL DE PERSONNALITÉS



## Visite de la Vice-Présidente du Parlement rwandais

### 27 avril 2021

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a accueilli, le mardi 27 avril 2021, Madame Edda Mukabagwiza, Vice-Présidente du Parlement rwandais, qui était en Europe à l'occasion des commémorations du génocide rwandais.

Ils ont discuté des enjeux en matière de coopération et, notamment, du nouveau programme bilatéral de coopération qui lie la Belgique et le Rwanda et se concentre sur la santé et l'urbanisation.

La rencontre a eu lieu en présence de Monsieur Michel Beerlandt, Greffier adjoint du Parlement bruxellois, et de Madame Marie Grace Nyinawumuntu, Cheffe du Cabinet de Madame Mukabagwiza.





## Visite de l'Ambassadrice de la République de Serbie

### 7 juin 2021

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a accueilli, le lundi 7 juin 2021, l'Ambassadrice de la République de Serbie, Madame Marina Jovicevic.

L'entretien a notamment porté sur la situation sanitaire, l'Europe et les relations bilatérales entre la Belgique et la Serbie.

La rencontre a eu lieu en présence de Monsieur Michel Beerlandt, Greffier adjoint du Parlement bruxellois.

### Visite de l'Ambassadrice de Roumanie

### 14 juin 2021

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a accueilli, le lundi 14 juin 2021, l'Ambassadrice de Roumanie, Madame Andreea Păstârnac.

La rencontre a eu lieu en présence de Monsieur Guy Vanhengel, Premier Vice-Président du Parlement, et Monsieur Michel Beerlandt, Greffier adjoint du Parlement.

Ils ont évoqué les enjeux européens, la recherche, mais surtout les relations et la coopération entre la Belgique et la Roumanie. Une importante communauté roumaine vit à Bruxelles. En effet, les Roumains forment le 3<sup>e</sup> groupe de ressortissants de nationalité étrangère le plus représenté dans notre Région.



### Visite de l'Ambassadeur de Suisse

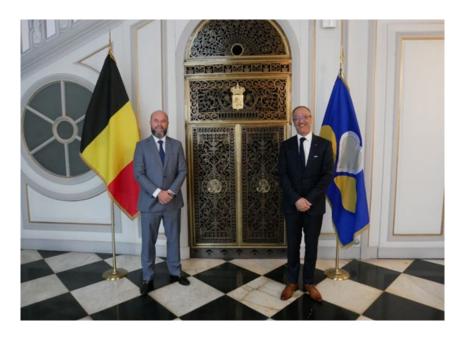
### 21 juin 2021

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a accueilli, le lundi 21 juin 2021, l'Ambassadeur de Suisse, Monsieur Philippe Brandt, qui était accompagné de sa cheffe de Cabinet, Madame Caroline Trautweiler.

Monsieur Guy Vanhengel, Premier Vice-Président, et Monsieur Michel Beerlandt, Greffier adjoint du Parlement bruxellois, assistaient également à la rencontre.

Multilinguisme, structure fédérale de l'État, art du compromis, population et territoire de taille similaire, présence de nombreuses institutions internationales...: la Belgique et la Suisse partagent de nombreux points communs.

Les interlocuteurs ont notamment eu des échanges sur les processus de démocratie participative. La Suisse, qui donne à ses citoyens le droit d'initiative et de référendum, suit avec intérêt les initiatives du Parlement bruxellois pour impliquer davantage les Bruxelloises et Bruxellois dans la prise de décision politique.





### Visite de l'Ambassadeur d'Israël

### 24 juin 2021

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a accueilli, le jeudi 24 juin 2021, l'Ambassadeur d'Israël, Monsieur Emmanuel Nahshon.

L'Ambassadeur était accompagné de sa Cheffe de mission adjointe, Madame Shani Azulai. Monsieur Michel Beerlandt, Greffier adjoint du Parlement bruxellois, assistait également à la rencontre.

Cette visite a été l'occasion d'échanges constructifs sur les relations entre la Belgique et Israël.

Au cours de leur entretien, le président du Parlement et l'Ambassadeur ont également évoqué les Assises de Lutte contre le racisme organisées au sein du Parlement.

## Visite de l'Ambassadeur de Palestine

### 24 juin 2021

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a accueilli, le jeudi 24 juin 2021, Monsieur M. Abdalrahim Alfarra, Ambassadeur de Palestine auprès de la Belgique et de l'Union européenne.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanges constructifs sur les relations bilatérales entre la Belgique et la Palestine.



## Visite de l'Ambassadeur du Royaume-Uni

### 5 juillet 2021

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a accueilli, le lundi 5 juillet 2021, l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Monsieur Martin Shearman.

Lors de l'entretien, le président et l'ambassadeur ont évoqué les relations entre la Belgique et le Royaume-Uni et les conséquences du Brexit.

Ils ont eu aussi des échanges sur les expériences de démocratie participative. Le Royaume-Uni suit avec intérêt les initiatives du Parlement pour impliquer davantage les citoyennes et citoyens dans la prise de décision politique, en particulier les commissions délibératives, qui associent des députés et des Bruxellois tirés au sort.



## Visite de l'Ambassadeur des Pays-Bas

### 7 juillet 2021

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a accueilli, le mercredi 7 juillet 2021, l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Pieter Jan Kleiweg de Zwaan. Monsieur Guy Vanhengel, Premier Vice-Président du Parlement, et M. Beerlandt, Greffier adjoint, ont également assisté à la rencontre. L'Ambassadeur était accompagné de Mme Sivan Fatah, chargée du dossier économique à l'Ambassade des Pays-Bas.

Leur voisinage géographique, une longue histoire en partie commune, le fait de partager une langue ou encore d'être deux petits pays très ouverts sur le monde ont conduit la Belgique et les Pays-Bas à nouer des relations étroites dans de nombreux domaines.

L'entretien a aussi été l'occasion d'échanges sur les questions de la participation citoyenne.





## Visite du Ministre de l'Ambassade de la République populaire de Chine

### 13 juillet 2021

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a accueilli, le mardi 13 juillet 2021, Son Excellence le Ministre de l'Ambassade de Chine, Monsieur Zhang Chi. Ce dernier était accompagné de Monsieur Shi Qingyang, deuxième secrétaire d'Ambassade.

Des échanges cordiaux et francs se sont tenus sur la situation des Ouïghours au Xinjiang et sur la situation à Taïwan.

L'entretien a également porté sur les échanges bilatéraux économiques et diplomatiques entre la Région bruxelloise et la République populaire de Chine, l'année 2021 marquant le 50° anniversaire des relations diplomatiques entre la Belgique et la Chine.



## LES SERVICES DU PARLEMENT ET LE PERSONNEL

## A. LES SERVICES DU PARLEMENT (au 22/10/2021)

Les services du Parlement constituent le « greffe » et sont communs au Parlement régional et à l'Assemblée réunie.

Les services sont composés du secrétariat général et de quatre directions : Personnel et Finances, Services législatifs, Infrastructure et Logistique et Comptes rendus.

Au total, ces services comptent environ 157 membres du personnel (temps plein et temps partiels), dont environ 49% de femmes et 51% d'hommes.







Hommes 51%



## **ORGANIGRAMME**

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

GREFFIER
(SECRETAIRE GÉNÉRAL)

PRÉVENTION SIPP

GREFFIER ADJOINT
(DIRECTEUR GÉNÉRAL)

### **DIRECTIONS**

## PERSONNEL ET FINANCES

- Députés et Personnel
- > Transparence des rémunérations
- Ressources humaines
- Anciens députés
- Finances et Comptabilité
- Communication et Relations extérieures

### SERVICES LÉGISLATIFS

- Séances plénières
- Commissions et Études
- Services juridique
- Archives et Documentation
- Affaires européennes
- Traduction en néerlandais
- Traduction en français

## INFRASTRUCTURE ET LOGISTIQUE

- Infrastructure
  - > Gestion des bâtiments
  - > Gestion des installations audiovisuelles
- Logistique
- Gestion administrative
- Informatique

### COMPTES RENDUS

- Rédaction et traduction
- Révision et rédaction en chef

## LES SERVICES

### Le secrétariat général

L'ensemble des services du Parlement sont placés sous la direction du greffier, appelé aussi secrétaire général. Celui-ci est assisté et, en cas de nécessité, remplacé par le greffier adjoint.

Le greffier et le greffier adjoint doivent appartenir à des rôles linguistiques différents et connaître suffisamment l'autre langue nationale.

Le greffier, nommé par le Parlement, exécute les décisions du Parlement. Au nom du Bureau, il tient les archives du Parlement et a autorité sur le personnel. Il assiste aux séances du Parlement et aux réunions du Bureau et du Bureau élargi. Il conseille le président et les députés sur l'interprétation des règles et de la jurisprudence parlementaires.

Le service de la Prévention fait partie du secrétariat général.

## Services du greffe ou secrétariat général : (rue du Chêne, 22)

- Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, 1005 Bruxelles
- **Q** 02 549 62 11 📻 02 549 62 12
- ☑ greffe@parlement.brussels

### GREFFIER (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL)

### **Hugues Timmermans**

- 02 549 63 64
- □ greffe@parlement.brussels

### GREFFIER ADJOINT (DIRECTEUR GÉNÉRAL)

#### Michel Beerlandt

- 02 549 63 64
- □ greffe@parlement.brussels

## Service interne de prévention et de protection au travail (SIPP) :

en charge de tous les aspects de la prévention et de la protection au travail pour les services du Parlement. Ce service exerce ses fonctions en collaboration avec le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CCPT). Le CCPT, composé paritairement, traite les différents aspects relatifs au bien-être et à la sécurité des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

### CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION

### **Sabine Depoorter**

- **Q** 02 549 67 63
- □ prevention@parlement.brussels

## La direction du personnel et des finances

#### DIRECTEUR

**Dirk Lichtert** (directeur d'administration)

La direction du Personnel et des Finances se compose des services suivants : Députés et Personnel, Ressources humaines, Anciens députés, Finances et Comptabilité, Communication et Relations extérieures.

### Service des Députés et du Personnel :

en charge du calcul et de la liquidation des salaires et indemnités des députés, des membres du personnel des services permanents, des collaborateurs de la présidence et de la première vice-présidence et de la liquidation des salaires des collaborateurs individuels des députés, des collaborateurs des groupes politiques ainsi que de la distribution des chèques-repas qui leur

sont octroyés. Il s'occupe également des charges fiscales et sociales, des assurances et du service social.

### CHEF DE SERVICE

### Séverine Vandemeersche

- secrétariat : 02 549 63 85
- □ personnel@parlement.brussels

### La cellule sur la Transparence des rémunéra-

**tions** (dans tous les organismes publics bruxellois) est chargée de l'application de l'ordonnance de décembre 2017.

### Cellule Transparence des rémunérations François Robert $_{ ho t}$ Riet STRAETMANS

- 02 549 67 67
- **Q** 02 549 67 67

### **Service des Ressources humaines :**

en charge des recrutements et de la gestion de tous les processus ressources humaines (RH), tels que l'évaluation, la formation, etc.

#### CHEF DE SERVICE

### Sophie Pêtre

secrétariat : 02 549 62 02✓ HRM@parlement.brussels

### Service des Anciens députés :

responsable du calcul et de la liquidation des pensions de retraite aux anciens députés à charge de l'ASBL Caisse de retraite.

### DIRECTEUR - FONDÉ DE POUVOIR

#### Dirk Lichtert

- secrétariat : 02 549 62 02
- □ caissederetraite@parlement.brussels

### Service des Finances et de la Comptabilité :

établit le budget et effectue les contrôles budgétaires et les ajustements du budget du Parlement, exécute les paiements, recouvre les recettes, gère la trésorerie, établit les comptes annuels, etc.

#### CHEF DE SERVICE

### **Philippe Schins**

secrétariat : 02 549 62 02

### Service de la Communication et des Relations extérieures :

en charge de la promotion de l'image et de la notoriété du Parlement, de sa communication externe et interne (publications, sites internet/intranet, réseaux sociaux, etc.), des relations avec la presse, des relations extérieures du Parlement (événements, expos, réceptions officielles, accueil de délégations et visites guidées...), du protocole, de la mise à disposition des salles à des tiers, ainsi que des activités d'éducation à la citoyenneté vers divers publics (écoles, associations, jeunes, etc.)

#### CHEF DE SERVICE

### **Marie Strowel**

secrétariat : 02 549 62 04

□ communication@parlement.brussels

## La direction des services législatifs

#### DIRECTEUR

Jean-Luc Robert (directeur d'administration)

La direction des Services législatifs se compose des services suivants : Séances plénières, Commissions et Études, Service juridique, Archives et Documentation, Affaires européennes, Traduction vers le néerlandais et Traduction vers le français.

### Service des séances plénières :

établit l'ordre du jour des séances plénières conformément aux décisions du Bureau élargi, élabore les guides du président, gère les amendements, les interpellations, les questions orales et écrites.

### CHEF DE SERVICE

#### Catherine Van Loo

secrétariat : 02 549 62 86

### Service des Commissions et Études :

prépare les réunions de commissions et en rédige les procès-verbaux.

### CHEF DE SERVICE

### Jacques Ponjée

secrétariat : 02 549 62 69

□ commissions@parlement.brussels

### Service juridique :

ce service gère aujourd'hui essentiellement le secrétariat de la Commission bruxelloise de contrôle. Il gérera également le contentieux et fourni une assistance juridique interne à l'ensemble des services du Parlement.

#### CHEF DE SERVICE

Magali Cornelissen, secrétaire de la Commission de contrôle bruxelloise

secrétariat : 02 549 63 39✓ greffe@parlement.brussels

### Service des Archives et de la Documentation :

gère entre autres la bibliothèque, les documents parlementaires, la mise à jour du site internet (données législatives) et, à terme, toutes les archives du Parlement.

#### CHEF DE SERVICE

### **Stéphane Vansantvoet**

secrétariat : 02 549 62 54

□ documentation@parlement.brussels

### Service des Affaires européennes :

chargé entre autres du suivi de la procédure de contrôle du respect du principe de subsidiarité par les projets d'actes législatifs européens, du suivi des activités du Parlement bruxellois au sein de la Conférence des assemblées législatives régionales de l'Union européenne (CALRE) et de la coopération interparlementaire avec le Parlement européen.

### CHEF DE SERVICE

### **Ludwick Kurzeia**

secrétariat : 02 549 62 69☑ Ikurzeja@parlement.brussels

### Service de traduction en néerlandais

#### CHEF DE SERVICE

#### Jean-Lou Van Wassenhove

secrétariat : 02 549 62 57

### Service de traduction en français

### CHEF DE SERVICE

### **Marie Pochet**

### La direction de l'infrastructure et la logistique

#### DIRECTRICE

Joëlle Rosenoër (directrice d'administration)

La direction de l'Infrastructure et la Logistique se compose des services suivants : Infrastructure, Logistique, Gestion administrative et Informatique.

### Service de l'Infrastructure :

La cellule Gestion des bâtiments assure la gestion et l'entretien de tous les bâtiments du Parlement, le suivi des multiples marchés publics, le suivi de la location d'un bâtiment, l'obtention des permis d'urbanisme en cas de travaux ou de travaux d'aménagement, le contrôle sur l'état d'avancement des chantiers relatifs à tous les travaux et aux achats effectués, le suivi des travaux exécutés par des firmes externes, ainsi que la gestion technique centralisée, utilisation rationnelle de l'énergie, des installations électriques, sanitaires et de sécurité, du chauffage, etc.

### La cellule Gestion des installations audiovisuelles

gère les installations audiovisuelles dans les salles de réunions, les installations de téléphonie, les fax, les photocopieuses, les installations de vote, etc.

### CHEF DE SERVICE

### **Valentine Gilbert**

02 549 62 38

Infrastructure et Logistique

Service technique

### Service de la Logistique :

composé des huissiers, ce service gère notamment l'accueil, l'économat, la téléphonie, l'expédition, la cuisine et la conciergerie.

### CHEF DE SERVICE

### **Christophe Heyneman**

secrétariat : 02 549 62 16

Economat

□ economat@parlement.brussels

Expédition et Imprimerie

Ecolabel

□ ecolabel@parlement.brussels

### Service de la Gestion administrative :

gère l'équipement (meubles, œuvres d'art, etc.) dans les locaux, les dossiers administratifs de la gestion des bâtiments (assurances, impôts...), gère les réservations des salles de réunion, le suivi des commandes, les abonnements STIB/MTB, les plaques P, le garage, les parkings, l'inventaire, les listes téléphoniques.

#### CHEF DE SERVICE

#### Alain De Bock

secrétariat : 02 549 62 61

### Service de l'Informatique :

assure l'assistance du personnel à l'utilisation du matériel et des logiciels, achète les nouveaux matériels et logiciels, analyse et programme des applications, gère le réseau, assure les formations spécialisées, etc.

### CHEF DE SERVICE

### **Emmanuel Willems**

02 549 64 21

☑ informatique@parlement.brussels

## La direction des comptes rendus

#### DIRECTEUR

Bert Van Elsacker (directeur d'administration)

La direction est chargée de la rédaction du compte rendu intégral, dans les deux langues, des débats en séance plénière et des réunions de commissions au cours desquelles sont examinées des interpellations et des questions. Le compte rendu est une retranscription des débats parlementaires, incluant interruptions et mouvements de séance, formulée dans un style clair et précis, à la lecture aisée, sans jamais déroger à la fidélité aux propos tenus. Outre la rédaction des interventions, la direction des Comptes rendus en assure la traduction résumée, la mise en page et se fait un devoir d'intégrer les corrections demandées par les orateurs.

Le compte rendu est disponible sur le site du parlement dans ses versions provisoire (c'est-à-dire sans traduction) et définitive (bilingue):

### www.parlement.brussels/documents-parlementaires

Une publication multimédia liée aux enregistrements audiovisuels est également disponible sur :

www.parlement.brussels/media-db/agenda/

### Service de rédaction et traduction :

Le service fournit, selon les règles de l'art, une première version de la transcription des débats dans les langues des orateurs, produisant mensuellement environ 900 pages de textes. Il se charge ensuite de la traduction résumée de ces versions originales approuvées.

### CHEF DE SERVICE

#### Frank Vanzeer

secrétariat : 02 549 68 02✓ fvanzeer@parlement.brussels

### Service de révision et rédaction en chef :

Prend en charge la révision des textes rédigés et traduits ainsi que leur vérification finale en vue de la publication des comptes rendus. C'est également aux rédacteurs en chef de ce service qu'incombent la programmation de la répartition du travail et la coordination des équipes incluant les rédacteurs occasionnels et les rédacteurs, réviseurs, traducteurs et rédacteurs en chef statutaires.

#### CHEE DE SERVICE

### Bérénice Castiau

secrétariat : 02 549 68 02☑ criv@parlement.brussels

### Le conseil de direction

(au 27/10/2021)

Le Conseil de direction doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut émettre un avis sur les propositions des autorités du Parlement relatives au statut du personnel ou à une catégorie de personnel, ainsi que sur les propositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

#### **COMPOSITION:**

- Hugues Timmermans, greffier
- Michel Beerlandt, greffier adjoint
- Dirk Lichtert, Jean-Luc Robert, Joëlle Rosenoer et Bert Van Elsacker. directeurs d'administration

## Le comité du personnel

Le Comité du personnel représente les intérêts du personnel auprès des autorités du Parlement et assure le contact entre les autorités du Parlement et le personnel. Il doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut

porter à la connaissance des autorités du Parlement toute difficulté d'ordre général relative à l'application et à l'interprétation du statut du personnel. Il peut être consulté sur toute difficulté de cette nature. Il peut soumettre des avis et des suggestions aux autorités du Parlement sur l'organisation et le fonctionnement des services, sur le bien-être au travail au sens des lois et arrêtés applicables en la matière et en général sur les conditions de travail du personnel, à l'exclusion des promotions et des procédures disciplinaires.

#### COMPOSITION:

- Laurent Lefèvre, président
- Agnes Poelmans, vice-présidente
- Sophie Dumoulin, secrétaire
- Bienne Baron, Eva Cifuentes, Olivier Hendrickx, José Pereda, Anita Quintiens, Eric Surkijn, *membres*.

# Le comité de la prévention et de la protection au travail (au 27/10/2021)

Le Comité de la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) a été installé le 30 mars 2015 et a pour mission principale de dépister des risques en matière de sécurité ou de santé de travail, de proposer tous les moyens et de contribuer activement à tout ce qui est mis en œuvre pour promouvoir le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, conformément à la loi relative au bien-être des travailleurs du 04/08/1996, au Règlement général pour la protection du travail (RGPT) et au Code du bien-être au travail.

### **COMPOSITION:**

- Hugues Timmermans, président
- Michel Beerlandt, Dirk Lichtert, Joëlle Rosenoër et Hicham Talhi, délégués effectifs désignés par le chef d'entreprise et ayant la compétence de le représenter et de l'engager sur la base des fonctions

- de direction qu'il exerce au sein de l'entreprise, remplacés en cas d'absence par Jean-Luc Robert ou Bert Van Elsacker, suppléants ;
- Eva Cifuentes, Sophie Dumoulin, Laurent Lefèvre, José
  Pereda, Agnes Poelmans, délégués effectifs du personnel,
  remplacés en cas d'absence par Bienne Baron, Olivier
  Hendrickx, Anita Quintiens, Eric Surkijn, suppléants;
- Sabine Depoorter, rédactrice, conseillère en prévention du service interne de prévention et de protection du travail.

# Les cabinets de la présidence et de la première vice-présidence

### Président du Parlement bruxellois

Rachid Madrane

#### **DIRECTEUR DE CABINET**

### **Stephan Durviaux**

**Q** 02 549 63 25 • **(=)** 02 549 63 35

□ presidence@parlement.brussels

□ sdurviaux@parlement.brussels

### Premier vice-président du Parlement bruxellois

Guy Vanhengel

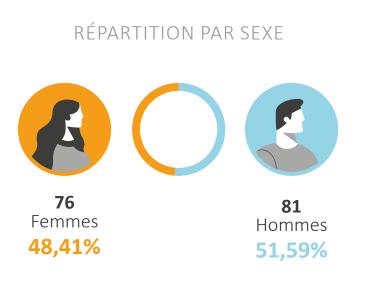
### **DIRECTEURS DE CABINET**

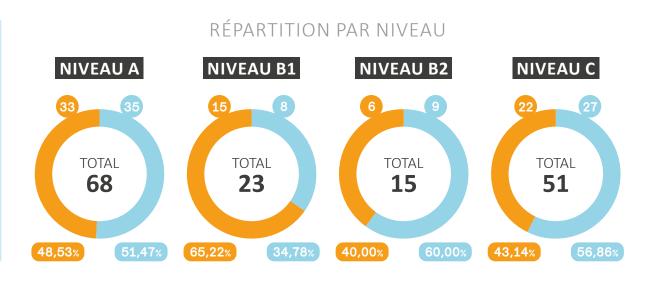
### Martine Raets (½) et Frederik Ceulemans (½)

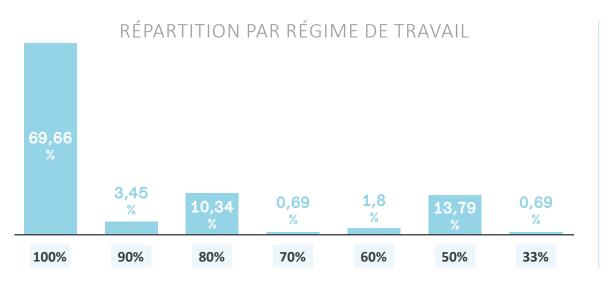
**Q** 02 549 63 41 • **(=)** 02 549 63 50

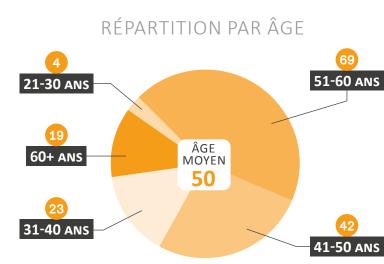
✓ fceulemans@parlement.brussels

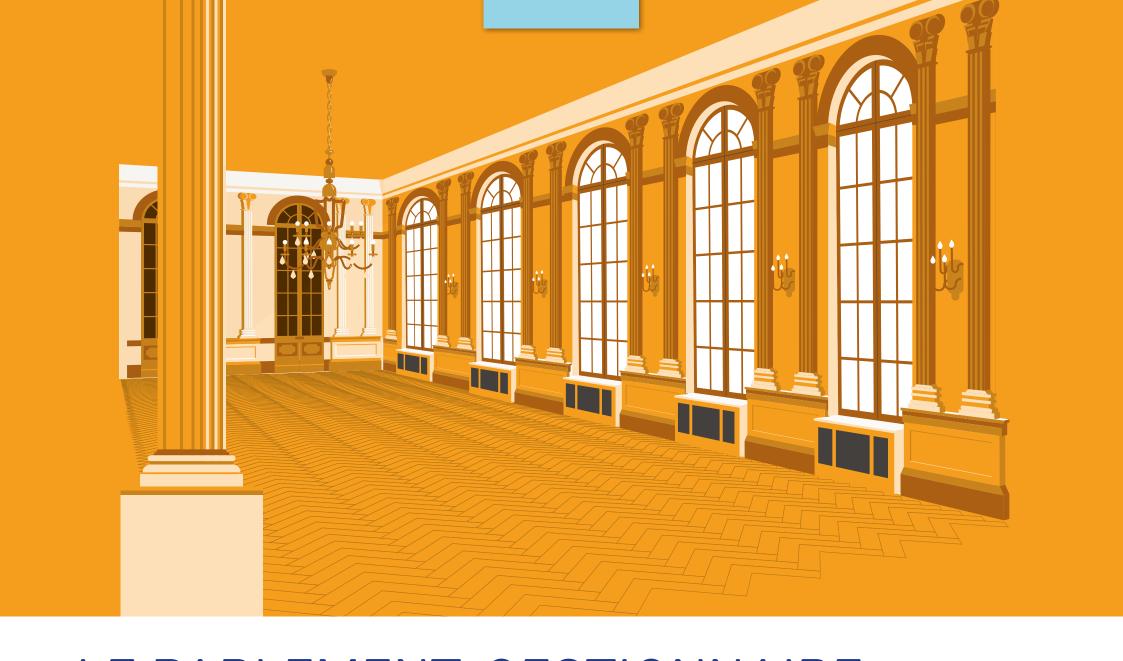
# B. LA RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL (au 27/10/2021)











## LE PARLEMENT, GESTIONNAIRE DE SES BÂTIMENTS

## PRINCIPAUX PROJETS ET TRAVAUX

Durant l'année 2020-2021, le Parlement a entamé ou poursuivi l'étude de plusieurs dossiers importants.

# 1. Restauration de l'ancien relais postal « La Couronne d'Espagne »

Après avoir érigé un nouveau bâtiment au Lombard 77, loué au Parlement francophone bruxellois, le Parlement s'attèle actuellement, avec le même auteur de projet, SKOPE, au projet de restauration de l'ancien relais postal « La Couronne d'Espagne ».

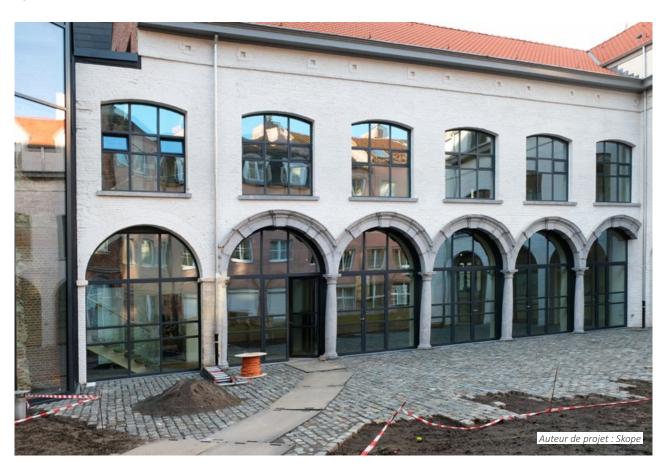
Le relais postal fut probablement établi à l'époque du bombardement de Bruxelles par les Français en 1695. La place de la Vieille Halle aux Blés accueillit un service de diligence et de courrier qui desservait les régions méridionales du pays, la France, l'Allemagne et l'Espagne.

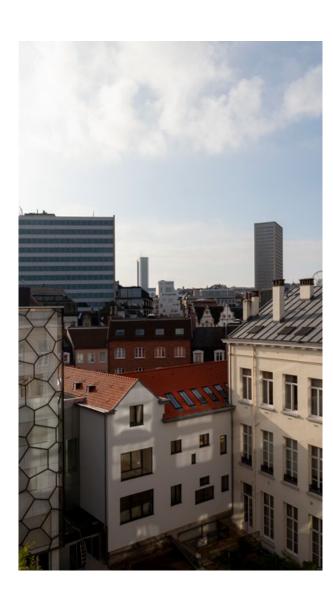
En façade de la place de la Vieille Halle aux Blés, le relais était une hôtellerie « À la Couronne d'Espagne » -avec un bâtiment arrière où trouvait une service de diligence et de courrier- et présentait l'organisation caractéristique des anciens relais, avec un portail à rue ouvrant sur un passage carrossable, qui menait à une cour entourée de garages et de remises.

Le permis pour la restauration du Relais postal a été délivré le 24 octobre 2017.

Le 16 juillet 2018, le Bureau a pris la décision d'attribuer le marché à la société Monument Vandekerckhove NV pour un montant de 3.291.081,38 EUR HTVA. Le chantier, démarré le 1<sup>er</sup> février 2019, a été **finalisé en novembre 2021**.

La bâtiment possède une salle polyvalente au rezde-chaussée, qui est reliée aux salons historiques du Parlement. Les deux étages offrent un espace de bureaux pour les services.





## 2. Centre d'accueil et d'information (CAI)

Lors des travaux de transformations de l'ancien magasin de farces et attrapes des 71-73-75 rue du Lombard en Centre d'accueil et d'information du Parlement bruxellois, des travaux d'assèchement du mur de soutènement du Jardin du Gouverneur ont été entrepris.

Malgré cela, les problèmes d'humidité ont persisté. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires au mur de soutènement et aussi afin d'assurer une ventilation suffisante des caves, de rendre étanches les pierres bleues autour des soupiraux de la terrasse au-dessus du Centre d'accueil et d'information, de réaliser un drain suffisant dans le gravier du Jardin du Gouverneur, de restaurer les châssis et d'assainir les locaux par un traitement des champignons.

Cette mission a été attribuée au bureau d'architectes A.2R.C, en partenariat avec le bureau d'études en techniques spéciales G.E.I.. Le projet prévoit de transformer le CAI en zone d'entrée des visiteurs et de contrôle d'accès sécurisé. Le dossier de demande de permis d'urbanisme a été introduit le 25 octobre 2019 et fait l'objet de compléments introduits le 20 février 2020. Bruxelles Urbanisme et Patrimoine a demandé des modifications mineures au projet (art. 191) et a délivré le permis en date du 23 décembre 2020.

Le Bureau du Parlement a initié la procédure de marché public de travaux lors de sa réunion du 19 juillet 2021.

## 3. Avis de prospection immobilière

Le 20 mai 2020, le Bureau décidait de lancer un appel à prospection immobilière en vue d'étendre le patrimoine immobilier du Parlement. Le 15 septembre 2020, six biens ont été proposés à la vente au Parlement bruxellois.

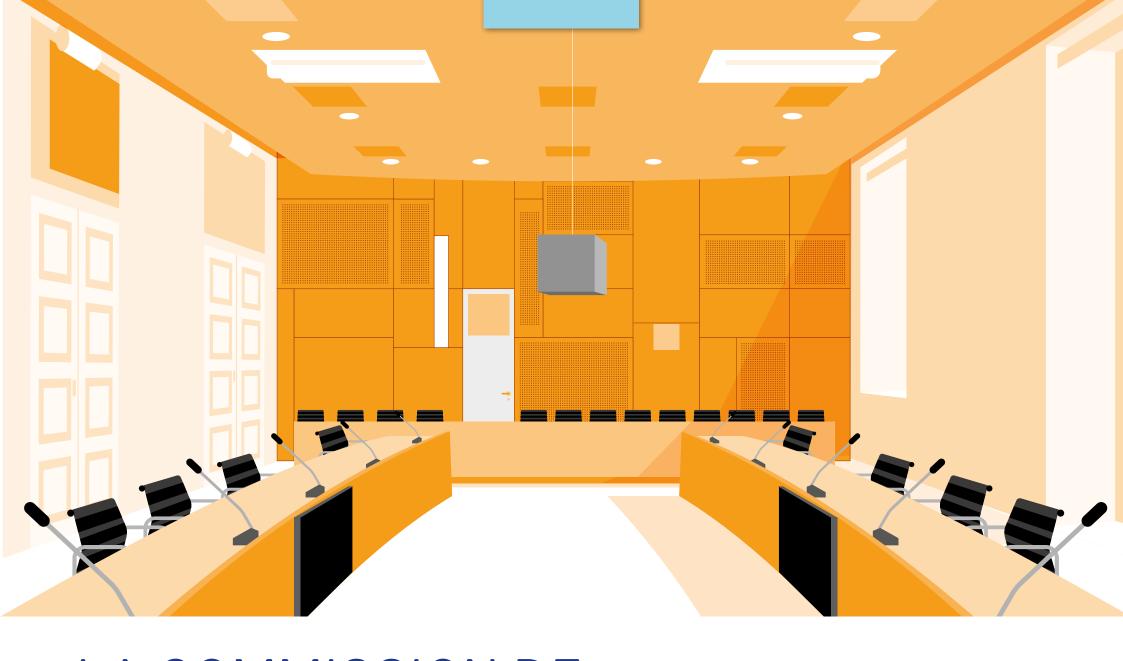
Les membres du groupe de travail « Bâtiments », assistés par un bureau d'experts, ont visité ces biens en octobre 2020.

Le Bureau du Parlement a mandaté le Président et le greffier afin de négocier un accord-cadre avec l'Institut des Conseillers fiscaux et Experts-comptables et Immobel pour l'acquisition du bien situé au coin de la rue de la Paille et de la rue Lebeau. L'achat était conditionné à l'octroi d'un permis d'urbanisme.

### 4. Service de médiation

Le Parlement a fait l'acquisition de l'ancienne agence bancaire (225 m²) au coin de la rue du Lombard et de la Place de la Vieille Halle aux Blés. La médiatrice régionale, désignée fin 2021, et son équipe, occupera ces bureaux. Les travaux d'aménagement sont en cours de réalisation.





## LA COMMISSION DE CONTRÔLE BRUXELLOISE

## LA COMMISSION DE CONTRÔLE BRUXELLOISE

### A. Décisions

La Commission de contrôle bruxelloise a été moins sollicitée qu'à l'accoutumée durant la période couverte par le présent rapport, en raison des conditions sanitaires liées à la crise du Covid-19. Elle a néanmoins rendu des décisions sur les deux demandes complètes qui lui ont été adressées, soit :

- L'avis 2021/01 du 19 février 2021 sur la demande du Service public bruxellois Bruxelles Fiscalité concernant l'intervention de l'intégrateur de services régional dans la mise en œuvre de la modification du flux de données au départ du SPF Mobilité et Transports (direction générale Transport routier et Sécurité routière) à destination de Satellic SA dans le cadre du prélèvement kilométrique sur les poids lourds prévus ou utilisés pour le transport par route de marchandises
- L'avis 0221/02 du 21 mai 2021 sur la demande de l'intégrateur de service régional fidus.brussels concernant les modalités de mise en œuvre, au sein de Fidus, des appels à des services Web permettant de déterminer le lien entre la personne qui s'est identifiée pour effectuer une démarche en ligne et la personne au nom de laquelle la démarche est effectuée

La commission de contrôle bruxellois a mis à profit le temps laissé disponible pour faire le point sur le suivi de certaines décisions rendues les années précédentes (notamment l'avis 2020/01 à l'attention de Bruxelles Prévention et Sécurité sur la mise en œuvre d'une base de données « CLIO » permettant la collecte de données et la production de statistiques relatives aux mandataires et aux ressources humaines des pouvoirs locaux).

La Commission a également poursuivi ses démarches en vue d'obtenir la révision de l'ordonnance du 8 mai 2014 portant création et organisation d'un intégrateur de services régional (M.B., 6 juin 2014). En effet, l'ordonnance doit être revue d'une part pour intégrer les dispositions du Règlement général sur la protection des données (ciaprès « RGPD ») et, d'autre part, pour revoir la composition de la Commission.

### B. Evolution de la commission

Comme annoncé lors du dernier rapport d'activité et compte tenu des réformes opérées au niveau fédéral suite à l'entrée en vigueur du RGPD, la moitié des membres de la commission (tant effectifs que suppléants) avaient dû être considérés comme démissionnaires d'office, puisque désignés au sein de la commission en vertu de leur mandat au sein de la CPVP entretemps dissolue pour laisser place à l'Autorité de Protection des données (ci-après « l'APD »).

Afin de pourvoir au remplacement de ces membres (et dans l'attente de la révision de l'ordonnance du 8 mai 2014 portant création et organisation d'un intégrateur de services régional, qui devrait revoir le mode de composition de la commission), le Parlement a lancé plusieurs appels à candidatures par le biais du Moniteur belge. Le 19 mars 2021, le Parlement bruxellois a procédé au renouvellement des mandats effectifs vacants. Les membres effectifs de la commission, qui ont siégé pour la première fois au complet lors de la réunion du 25 mai 2021, sont les suivants :

- Philippe Lesne (FR), président, informaticien
- Gert Nys (NL), vice-président, juriste
- Jean-Pierre Heymans (FR), membre justifiant d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel
- Frank Dumortier (NL), juriste
- Alain Copis (NL), informaticien
- Eric d'Ortona (FR), membre justifiant d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel

Compte tenu de la difficulté à mobiliser des candidats informaticiens, le Parlement a décidé de procéder à un nouvel appel au Moniteur belge avant de procéder à la désignation des trois mandats suppléants vacants.

### À ce stade, les membres suppléants sont les suivants :

- Laurie Phillips (FR), membre justifiant d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel
- Pascal Vermeiren (NL), juriste
- David van Cauwenberge (FR), informaticien.